

## Conseil d'Administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne

### Procès-verbal du 18 Décembre 2018

#### **Membres présents :**

Collège « professeurs » : LE NAOUR Richard, VILLENA Isabelle, GELLE Guillaume, LAQUERRIERE-LACROIX Aude, AFILAL Lissan, HADJADJ Aomar

Collège « autres enseignants » : DUPERON Olivier, ARFAOUI Ahlem, JACQUARD Cédric, CURUTCHET Marie-Pierre, BENSALAH Leila, MOREL Jimmy

Collège « étudiants » : LEMOINE Augustine, BRAYETTE Nicolas

Collège « BIATSS » : HENRY Sandrine, JUPILLAT Corinne, BONNET Emmanuel, BRULE-PINTAUX Virginie, MARION Régis

Personnalités extérieures : ALBERTINI Xavier, ROBINET Arnaud

#### **Membres représentés :**

Sophie GANGLOFF a donné pouvoir à Virginie BRULE-PINTAUX

Carl ARDNT et Sylvie CONTE ont donné pouvoir à Guillaume GELLE

Cécile BRION et Sandrine HENRY ont donné pouvoir à Richard LE NAOUR

Adrien MEUNIER a donné pouvoir à Augustine LEMOINE

Frédéric LOURDEAUX a donné pouvoir à Aomar HADJADJ

Jean-Luc PROST et Didier MELAN ont donné pouvoir à Olivier DUPERON

#### **Membre de droit :**

Hélène ŒUF, Agent comptable

#### **Invités de droit :**

Mme la Rectrice représentée par Mme Marie FERREAU

M. Jean PIERI, Directeur général des services

#### **Invités :**

M. Laurent LUCAS, M. Thierry LETELLIER, Mme Marie OLIVIER, M. Essaid AIT-BARKA, M. Damien JOUET, M. Yannick REMION, M. Vincent CONRAD, Mme Anne GALLOIS, M. Romain LEROI, Mme Aurore NASRI, M. François LE REST

#### **Membres excusés :**

Mme Annie BECRET

*Début de la séance à 14h05*

## **1. Points d'information**

Monsieur le président rappelle l'ordre du jour.

Monsieur le président indique qu'en question diverse, il y aura une motion concernant les inscriptions des étudiants étrangers extra-communautaires. A ce titre, il rappellera les positions qu'il a prises, notamment dans la presse.

Monsieur Olivier DUPERON indique que le premier point d'information concerne un arrêté d'interdiction d'accès aux locaux de l'université qui a été pris à l'encontre d'un étudiant le 7 novembre 2018 pour des faits de harcèlement vis-à-vis d'une étudiante. La section disciplinaire a été saisie et l'interdiction d'accès aux locaux a été prolongée jusqu'à la décision définitive de la section disciplinaire.

Monsieur le président indique que le contexte de fin d'année est un peu chargé dans les universités et dans les établissements d'enseignement. Cela est notamment dû à des mobilisations à la croisée du mouvement des « gilets jaunes » et des revendications de lycéens. Pour l'URCA, il n'y a pas eu de grosses mobilisations, ni de dégâts à mentionner. L'université est extrêmement attentive aux questions de sécurité des personnels ou des usagers. Le contexte national étant assez lourd, cela a également des conséquences sur le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, d'autant plus que le sujet qui va être évoqué concernant l'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires s'ajoute à ce mouvement.

Monsieur le président indique qu'à l'heure actuelle, deux réformes sont en cours de discussion au niveau de l'Etat. La première concerne l'arrêt du numéris clausus et l'accès aux études médicales. Les propositions issues de la communauté universitaire et du ministère de la Santé ont fait l'objet d'un rapport qui est sorti hier. Les textes réglementaires doivent être publiés prochainement pour une mise en œuvre à la rentrée 2020.

L'autre grande réforme en cours de discussion concerne la professionnalisation dans le premier cycle universitaire avec notamment des discussions sur la transformation du DUT en un diplôme de premier cycle équivalent à 180 ECTS. La concertation est terminée et les conclusions seront données dans un rapport en janvier 2019. La réforme devrait avoir lieu à l'horizon de la rentrée 2020.

Après la réforme de la licence, la réforme de la professionnalisation et la réforme de la Santé, un nouveau mode de fonctionnement sur le premier cycle universitaire va être mis en place. La réforme de la professionnalisation est à mettre au regard de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui est sortie en avril 2018 et dont les décrets d'application ne sont pas tous sortis. Ces décrets donnent à l'ensemble des établissements l'obligation de décliner leur offre de formation en compétences et en blocs de compétences professionnalisant afin que des diplômes puissent être validés partiellement et que cette validation partielle soit reconnue par le monde professionnel.

## **2. Approbation du PV du 9 octobre 2018**

Monsieur Olivier DUPERON demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal.

Monsieur Aomar HADJADJ a une remarque sur le décompte des voix sur les délibérations. Il ne retrouve jamais le même nombre de voix. Il comprend que le nombre de voix baisse si des personnes ont quitté la salle mais il ne comprend pas que le nombre remonte ensuite. Il demande que les arrivées soient signalées.

Monsieur Olivier DUPERON indique que sur au moins un vote, une personne était sortie et n'a pas participé au vote mais qu'elle est revenue ensuite. Ces variations ont été notées.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'on ne peut pas savoir. Cela doit être signalé.

Monsieur Olivier DUPERON répond que le décompte des voix explique cela. Une personne était sortie et est revenue.

Monsieur Aomar HADJADJ demande que la lecture des pouvoirs du jour soit effectuée.

Monsieur Olivier DUPERON fait lecture des pouvoirs du jour. Il indique qu'il y a vingt membres présents et vingt-huit présents et représentés.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le procès-verbal du CA du 9 octobre 2018 à l'unanimité.*

### **3. Questions financières**

#### **- Budget 2019**

Monsieur le président indique que ce budget s'inscrit dans la trajectoire qui avait été fixée dans le plan de rétablissement d'équilibre financier. Ce budget n'est pas contraint par la tutelle rectorale dans le cadre d'un PREF, ce qui a donné des marges de manœuvre particulières. Comme cela doit être le cas avant tout conseil d'administration concernant les questions financières, il a été soumis à l'avis de madame la Rectrice. Ce budget 2019 est issu en grande partie du vote des grands équilibres effectué au mois d'octobre et du budget rectificatif n°1 de l'année 2018 qui en donne les grandes lignes. La capacité de l'université à réinvestir beaucoup plus qu'auparavant est présente dans l'exercice financier depuis la sortie du PREF. Cela se voit notamment par les exécutions des investissements de 2018 et par les crédits d'investissement proposés pour 2019. A titre d'exemple en 2019, il y a des fléchés vers la construction de la nouvelle maison de l'étudiant sur le campus Croix Rouge. Cette maison va héberger la DEVU et le pôle entrepreneuriat étudiant. Elle sera entièrement financée par l'université. C'est la première fois que l'université finance complètement une opération immobilière de cette envergure. Cela est possible car des marges ont été restaurées concernant les aspects financiers.

Cette capacité à réinvestir, qui était nécessaire, a des effets sur les grands équilibres. Cela va se voir en 2019 puisque pour être à l'équilibre financier, il faut quand même provisionner les amortissements et plus il y a d'investissement, plus les dépenses d'amortissement sont importantes.

Monsieur le Président indique que la trajectoire est pluriannuelle. On va s'intéresser aujourd'hui à l'aspect 2019. S'agissant de la trajectoire pluriannuelle, en recettes, des projections très prudentes ont été retenues. Les grands indicateurs financiers sont donc calculés de manière pessimiste de manière à préserver l'avenir.

Monsieur le président indique que ce budget a été présenté le 5 décembre en conférence des directeurs d'unités et des doyens et en commission des moyens le 14 décembre. Il est maintenant présenté en CA, sans modification, suite à ces deux autres présentations. En conférence des doyens et des directeurs d'unités et après leur avis, la campagne d'emplois a fait l'objet de quelques modifications concernant des demandes qui ont été formulées et qui ont ensuite été présentées au conseil académique et au comité technique. Il espère que les conseillers seront satisfaits du processus tel qu'il a été décliné dans l'établissement pour arriver à ce conseil d'administration.

Madame Hélène ŒUF indique qu'elle va présenter le budget initial 2019 et tout d'abord les mécanismes qui ont conduit à sa construction.

La première des choses à se demander lorsqu'un budget est construit est quels objectifs sont poursuivis. Les objectifs de l'établissement, tout d'abord en sortant de PREF en 2018, sont de préserver l'équilibre financier de ses comptes tout en lui permettant de développer son projet. Pour ce faire, il faut dégager des marges de manœuvre en matière de masse salariale afin de financer le fonctionnement et l'investissement.

La construction budgétaire, c'est aussi de la technique. Le budget grands équilibres a été voté le 9 octobre 2018. Il permettait de définir les grandes masses, le résultat, la capacité d'autofinancement et le fonds de roulement.

Dans ce budget initial 2019, les ressources propres globalisées ont été ajustées compte tenu des informations remontées des composantes et les ressources fléchées propres ont été intégrées dans une logique dépenses=recettes.

Pour rappel, un budget représente des autorisations de dépenses et de recettes qui permettent à l'activité de l'établissement de se déployer. Il s'agit d'abord d'un acte politique. De ces autorisations, résulte un équilibre financier mais qui va en GBCP au-delà de l'année. En fin de présentation, un plan pluriannuel d'investissement et son impact en matière financière seront présentés.

Une augmentation de la SCSP de 420 k€, précisée par le ministère, a été intégrée au budget grands équilibres. Les ressources propres globalisées en fonctionnement pour 900 k€ et en investissement pour 556 k€ ont été mises à jour. L'ensemble des ressources propres fléchées a été intégré pour 11,3 millions d'euros environ en fonctionnement et 5,5 millions d'euros d'investissement. Dans les 11,3 millions d'euros en ressources propres fléchées, il y a notamment 483 k€ qui constituent l'aide qu'apporte le Ministère de tutelle dans le cadre du dialogue de gestion à l'université pour mener à bien deux projets ambitieux autour de l'axe AEBB et de l'axe Santé/Sport. Au final, 197 585 k€ en fonctionnement et à peu près 8 millions en investissement peuvent être utilisés pour financer l'activité de l'établissement.

Toujours dans la construction budgétaire, l'approche était prudentielle dans le budget grand équilibre. Les dépenses avaient été retenues pour 80% dès lors qu'elles étaient financées sur des ressources propres globalisées et pour 100% si elles avaient été financées par la SCSP. L'ensemble des actions qui étaient prévues au titre de 2019 et qui avaient été annoncées dans le cadre du budget rectificatif n°1 et l'intégralité du plan pluriannuel d'investissement en matière bâtiminaire, en matière numérique ou encore en matière de recherche ont été intégrés. Au final, en dépenses, les besoins patrimoniaux au moyen de la SCSP ont été ajustés et les dépenses face aux ressources propres globalisées nouvelles et aux ressources propres fléchées ont été intégrées.

Le résultat n'a pas bougé entre le budget grand équilibre et le budget initial 2019. Il est de 264 k€. Il en va de même pour la capacité d'autofinancement qui s'élève à 5 385 k€. Le prélèvement sur le fonds de roulement ne bouge pas non plus. Il s'établit à un peu moins de 3,5 millions d'euros. Le fonds de roulement reste au-dessus des 30 jours de fonctionnement. Il est à 31,31 jours avec 16 485 k€. Le taux de pression de la masse salariale diminue.

La première des recettes est la SCP qui fait près de 171 millions avec une progression importante de 4,5 millions liée aux actions sur la masse salariale notamment la compensation de la hausse de la SCSP, les mesures liées à la loi ORE, le dispositif Sauvadet, les postes entrants en médecine. Concernant la

SCSP, il y a une enveloppe de 151 k€ qui est un investissement dans le cadre de la loi ORE et qui va permettre de poursuivre la rénovation d'un certain nombre de structures.

Les ressources propres globalisées augmentent de 1 016 k€ sous l'effet de la CVEC qui est de 41€ par étudiant à partir de 2019, en année pleine, sous l'effet également de la taxe d'apprentissage qui devrait progresser de 480 k€ et de la formation continue qui devrait augmenter de 166 k€.

Pour ce qui est des ressources propres fléchées, pour faire des comparaisons à périmètre équivalent, l'impact ROMEO qui pesait quasiment 3,8 millions d'euros en 2018 a été neutralisé. Les ressources propres fléchées progressent de 1 693 k€. On comptabilise dans ce cadre deux cent quinze conventions de recherche. Il s'agit également des conventions de mobilité Erasmus et les 483 k€ apportés par le ministère des tutelles dans le cadre du dialogue stratégique de gestion.

Une fois ces recettes encaissées, l'université commence par financer sa masse salariale pour 162 678 k€. Il y a une légère progression par rapport à l'année dernière de 0,44% liée à l'intégration de la masse salariale sur ressources propres puisqu'au niveau du budget grands équilibres, il y avait une diminution de 478 k€. L'indicateur qu'il convient véritablement de regarder est le taux de pression de la masse salariale. Au moment du compte financier, il était au-dessus du seuil critique puisque l'on était à 84,15%. Au terme de ce budget initial, on est proche du seuil d'alerte puisqu'on est à 82,33 %. Il s'agit d'une baisse très significative du taux de pression de la masse salariale.

Pour le financement des autres actions, il faut retenir que tous les postes (personnel, masse salariale, investissement) et toutes les missions (formation, recherche, pilotage, soutien aux étudiants) progressent. Pour ce qui est de la formation, en investissement, en 2019 comme en 2018, le dispositif d'accompagnement dans le cadre de la loi ORE pour les étudiants en difficulté et les commissions dans le cadre de Parcoursup vont être poursuivis. La réforme de la licence avec la définition des blocs de compétences pédagogiques va être accompagnée. Sous réserve de l'avis de la CTI, la nouvelle filière ingénieure et notamment la création de l'EiSINe vont être soutenues. En investissement, les efforts vont être poursuivis grâce à la loi ORE en matière de rénovation des équipements sportifs et la création d'espaces collaboratifs numériques.

En matière de recherche, il y a trois points essentiels à retenir. Le premier point est que l'université sanctuarise les enveloppes qui sont allouées à des unités mixtes de recherche. Le second point est qu'il y a huit allocations de thèses supplémentaires qui seront financées par l'université, cela à mettre au regard des quatorze et douze et demi qui sont déjà pérennes. Enfin, le PPI de la recherche va être financé intégralement, c'est-à-dire 200 k€ pour l'ensemble des plateformes et des laboratoires afin de financer leur jouvence et leurs premiers équipements. De plus, il y a 150 k€ qui viennent en co-financement d'une plateforme par an. En 2019, il s'agit de PICTE.

Pour ce qui est de la mission du pilotage et supports, Madame Hélène CEUF va seulement commenter les mesures d'investissement puisque c'est là qu'est l'évolution la plus marquée (+125%). Cette enveloppe va permettre de financer l'intégralité du PPI en matière numérique, c'est-à-dire 2 127 k€. En matière bâtementaire, cela représente 3,2 millions d'euros. Il y a également les constructions proprement dites qui correspondent à la fin de la réhabilitation du bâtiment 13 sur le campus Croix Rouge pour 900 k€ et la mise en construction du bâtiment financée intégralement par l'université pour 1 millions d'euros en 2019. Enfin, concernant le soutien aux étudiants, notamment grâce à la contribution de la CVEC, les actions en faveur de la prévention et de l'animation des campus vont être renforcées avec un accent particulier sur les problématiques d'égalité hommes et femmes et de lutte contre toutes formes de discriminations et de violence.

Une fois que les recettes sont encaissées et les dépenses réalisées, il faut voir comment s'établit l'équilibre financier. Le résultat ne bouge pas par rapport au budget grands équilibres. Il s'établit à 264 k€. On est bien dans l'objectif que s'était assigné l'établissement. L'équilibre financier est préservé tout en développant le projet d'établissement. Le résultat est excédentaire tout en permettant le financement des amortissements, c'est-à-dire de l'impact de fonctionnement des investissements. Le fonds de roulement s'établit à 16 485 k€. On reste au-dessus du seuil très prudentiel de 30 jours de fonctionnement courant, ce qui permet de maintenir l'effort d'établissement qui a été entrepris en 2018 en matière d'investissement. Il n'y a pas de difficulté particulière en matière de trésorerie.

Concernant la pluri-annualité au sein de l'université, l'université a bâti un PPI autour des trois grandes thématiques qui sont les aspects bâtimentaires, numériques et la recherche. On retrouve les sommes évoquées ci-dessus, soit 2 127 k€ en matière numérique, 4,1 millions d'euros en matières bâtimentaires puisque les constructions sont incluses. L'idée est de prendre en compte les opérations récurrentes annuelles, ainsi que les opérations exceptionnelles, notamment les opérations de premiers équipements dans le cas du CPER.

Pour calculer la trajectoire financière incluant le financement de ce PPI, les hypothèses retenues sont extrêmement prudentielles. Des recettes n'augmentaient pas. Des dépenses de fonctionnement augmentaient de 150 k€ en 2020 puis restaient constantes. Il s'agissait du bon niveau de dépenses pour atteindre un fonctionnement tout à fait normal de l'université. En revanche, il y a une diminution de la masse salariale de l'ordre de 500 k€ par an. L'université continue sur cette lignée jusqu'en 2022. Des économies sont par ailleurs réalisées grâce à la libération de locaux à partir de 2020. Les charges de location directe et toutes les charges induites diminuent. Une fois que ces hypothèses ont été prises en compte, le résultat est conforté année après année puisqu'on arrive à 2 millions en 2022. Le taux de pression de la masse salariale diminue également aussi pour passer en dessous du seuil d'alerte en 2021, ce qui montre bien que l'effort sur la masse salariale reste déterminant. La capacité d'autofinancement progresse sous l'effet du résultat. Lorsque cette capacité d'autofinancement est additionnée aux recettes d'investissement, le plan pluriannuel d'investissement est financé intégralement sans que le fonds de roulement descende de manière trop importante puisque compte tenu des hypothèses pessimistes, il s'élève en fin de période à 20 jours de dépenses de fonctionnement courant. Cela est au-dessus des 15 jours que constitue la limite dangereuse.

Si l'on reprend de manière graphique les éléments indiqués, le fonds de roulement diminue à partir de 2020. L'idée de fonds de roulement est d'accumuler puisque à un moment, il va falloir décaisser afin de financer par la suite des financements d'envergure. Une fois qu'on a accumulé, on dépense dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement. Le résultat permet ces dépenses puisqu'il progresse de manière soutenue jusqu'en 2022. Le taux de pression de la masse salariale s'infléchit de manière timide année après année. Il reste en-dessous du seuil d'alerte en 2021. Le taux de pression de la masse salariale arrive à 81,7% en 2022.

Monsieur le président indique que l'on va passer au débat avant de regarder les documents soumis au vote. L'adoption du budget par le Conseil d'Administration concerne un certain nombre de tableaux réglementaires soumis au vote, certains pour avis, d'autres pour délibération.

Monsieur le président souligne le travail fait par les directions et les services de l'université impliqués sur la question financière. Il souligne également le fait que c'est la première fois qu'un budget est présenté selon les grandes missions de l'université que sont la formation, la recherche et un volet concernant les fonctions support. La volonté a été de mettre en adéquation les pressions budgétaires et les questions de recrutement avec les missions principales de l'université.

Monsieur le président remercie Madame Hélène ŒUF, ainsi que ses collaborateurs pour ce travail.

Monsieur le président indique que concernant le dialogue de gestion stratégique avec l'Etat, l'URCA a été choisie parmi cinq universités expérimentatrices du dialogue de gestion. Il s'agit d'un nouveau mode de dialogue avec la tutelle qui, à terme, vise à remplacer le modèle d'allocations de moyens SYMPA entre la DGESIP et les universités. Il y a actuellement dix universités au niveau national intégrées dans ce dialogue de gestion stratégique. L'URCA fait également partie de l'un des projets du dialogue de gestion Sciences po Paris et notamment d'un projet concernant un double diplôme commun entre Sciences po et l'URCA qui n'est pas présenté ici financièrement. Ce dialogue de gestion a permis de récupérer 483 000 euros supplémentaires sur des projets qui ont été portés concernant le pôle Santé et le pôle AEBB. Cela englobe des questions de formation et des questions de recherche. On a voulu l'aborder de façon transversale mais il s'agit d'un bonus qui a été donné et qui doit être un bonus pluriannuel. Cela montre aussi que la tutelle a un regard qui est tout de même positif sur la trajectoire de l'université et il s'agit d'un élément important pour accompagner l'université dans la mise en œuvre de ce projet.

Le budget qui est présenté aux conseillers est bien évidemment à étudier au regard des missions de l'université. Il s'agit de missions d'enseignement, de formation, de recherche, mais aussi des missions d'aménagement du territoire qui sont importantes. L'université dispose de cinq sites délocalisés. Elle va de Charleville-Mézières jusqu'à Chaumont en passant par Reims, Châlons-en-Champagne et Troyes. Forcément, cette question des sites délocalisés a un impact sur le budget de l'établissement. Cela coûte plus cher qu'une université qui est centralisée sur un ou deux campus. Cela fait partie de l'identité de l'université qui est aussi une université qui se reconnaît dans cette mission de proximité sur l'ensemble du territoire. L'URCA est également engagée dans des projets d'envergure à Charleville-Mézières avec des volets immobiliers et des volets de déploiement d'une nouvelle offre de formation, à Châlons-en-Champagne avec aussi un volet immobilier important et un renforcement de l'offre de formation. La licence Sciences de l'éducation a été ouverte en septembre dernier à Châlons avec plus de cent étudiants inscrits. Il y aura normalement à la rentrée prochaine une nouvelle école d'ingénieurs qui sera entre Charleville-Mézières et Reims dans le domaine de la transition numérique. Le budget doit également accompagner cette transformation tout comme les campagnes d'emplois.

Monsieur Olivier DUPERON demande qui souhaite prendre la parole.

Monsieur Richard le NAOUR est plutôt pessimiste sur la vision optimiste qui est apportée. Il est interpellé par la trajectoire présumée du fonds de roulement qui passe de façon extrêmement significative sur les 3 ans à venir dans le cadre de la projection en dessous de la réserve potentielle dont il a été expliqué, à juste raison depuis 3 ans, qu'il était bon de ne pas s'en éloigner. Dès 2019, on va descendre et se rapprocher des quinze jours. Dans un passé pas si lointain, on est tombé dans des situations telles que celle-ci qui ont amené à devoir gérer un grand retour à l'équilibre. Il est inquiet sur cette vision des choses.

Le second point portait sur la trajectoire prévisionnelle de résultat. Le compte de résultat va passer pour 2019 de 263 k€ à 2 millions d'euros en 2020 dans le cadre de la trajectoire. Il a besoin d'explications. Lorsqu'il regarde l'avant dernier tableau présenté, il comprend que ce sont les baisses des surfaces. Il somme les trois valeurs des baisses de surface et c'est cela qui permet de dégager la masse suffisante pour établir cette différence.

Madame Hélène ŒUF précise que cela concerne également la baisse de la masse salariale qui est de 500 k€.

Monsieur Richard LE NAOUR demande comment cette baisse de surface doit être interprétée. Il demande s'il s'agit du fait que l'on ne peut pas créer d'immobilier à certains endroits de façon plus optimisée que ce qu'il y a actuellement et que donc cela va générer des coûts de maintenance moindre.

Concernant la masse salariale, elle va continuer à être maîtrisée. Il demande au travers de quoi elle va être maîtrisée, des heures supplémentaires, des campagnes de postes. Il croit avoir compris que le gouvernement avait décidé de geler pour 2019 la compensation financière du GVT.

Monsieur le président indique que cette mesure a été annulée la veille.

Monsieur Richard LE NAOUR ne savait pas que cette mesure avait été annulée et voulait savoir quel type de projection cela pouvait avoir.

Monsieur le président répond que cela pesait pour 800 000 euros.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que sa question portait surtout sur la baisse des surfaces, à savoir comment il fallait qu'il la comprenne.

Monsieur le président répond que globalement, les universités n'ont pas la capacité d'avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements contrairement aux ménages privés ou aux entreprises. Il faut donc qu'elles soient capables de mettre de côté de l'argent pour financer ces investissements. Il s'agit du rôle du fonds de roulement. Le fonds de roulement est une tirelire pour une université. Il est donc tout à fait normal, à un moment, donné de l'utiliser afin de financer les investissements d'autant plus qu'ils sont planifiés dans une trajectoire pluriannuelle et nécessaires pour l'université. Il faut investir dans cette université parce que les choses le nécessitent. L'université doit faire la transition numérique. L'URCA a sous-investi pendant un certain nombre d'années. Le projet de l'université est ambitieux. Il faut donc faire des investissements massifs pour pouvoir l'accompagner. Le fonds de roulement sert à cela. Il y a des nombres de jours qui sont comptés mais ce qui fait l'équilibre d'un budget, ce n'est pas le niveau du fonds de roulement. Le niveau du fonds de roulement est un indicateur dont le seuil à ne pas dépasser est de quinze jours puisque nous sommes des opérateurs de l'Etat. Il sert justement à donner de l'oxygène à un établissement qui serait en difficulté financière s'il le franchissait. Quand l'établissement n'est pas en difficulté financière, il peut s'approcher de ce seuil de quinze jours sans souci. Quand il a un pilotage sur le plan financier qui est plus fragile, la limite est fixée à trente jours afin de se donner une marge supplémentaire.

Monsieur le président pense que ce qu'il faut voir de satisfaisant réside dans le fait que les tutelles font confiance à l'université pour piloter l'établissement en matière d'objet d'investissement et de fonctionnement sans pour autant être alarmées que l'université ait des projections pluriannuelles qui soient trop à la baisse. Le seuil de vingt jours est loin d'être critique, d'autant qu'il s'agit d'une prévision pessimiste. Ce qui a été présenté est du pluriannuel pour éclairer les conseillers mais il rappelle que la délibération du jour porte sur 2019.

Monsieur le Président rappelle qu'il va y avoir le nouveau siège de l'université en 2020, ainsi que sur le Campus Santé, la construction du nouveau bâtiment finalisée en 2020. La rénovation de la maison des Sciences humaines a été prise en charge en 2018 et 2019. L'université a fait un investissement important sur la sauvegarde des données scientifiques car cela était nécessaire. Des investissements importants ont été faits, par exemple sur ROMEO, ainsi que sur d'autres aspects techniques.

Dans le contexte actuel, il pense qu'il est plutôt positif de ne pas avoir un fonds de roulement trop important. Il faut prendre cela aussi en compte. Les indicateurs sont très satisfaisants. Monsieur le président comprend l'inquiétude de Monsieur Richard LE NAOUR mais ne la partage pas. Ce qu'il faut regarder, c'est plutôt à quoi sert l'argent qui est pris dans le fonds de roulement. Cet argent ne sert pas à équilibrer le budget de l'université mais à financer des investissements.

Concernant les surfaces, les universités sont des opérateurs de l'Etat. Il y a un certain nombre d'indicateurs dont un par rapport à l'activité de ratio de surface. L'université est largement au-dessus

de ce ratio de surface par rapport à son activité. Il y a des nouvelles constructions, des rénovations. A chaque fois qu'un dossier est présenté à la tutelle, ces indicateurs d'activité de ratio de surface sont renvoyés, et une baisse des surfaces utilisées à l'université est demandée. C'est valable depuis plusieurs années maintenant avec des objectifs qui représentent quasiment 20% de baisse. Ils doivent être pris en compte également.

Dans les opérations planifiées, par exemple, le déménagement du site odontologie vers le pôle Santé fait passer l'université de 5 500 m<sup>2</sup> de surface utile à 2 000 m<sup>2</sup> d'extension dans le campus Santé, soit un gain de 3 000 m<sup>2</sup> de surface. C'est pour cela que la question de la Villa Douce se pose également puisque le siège de l'université fera plus 4 000 m<sup>2</sup> par rapport à la surface actuelle d'environ 2 500 m<sup>2</sup>. Ce n'est pas le rôle des opérateurs de l'Etat et notamment les universités d'avoir trop de surfaces puisque cela coûte de l'argent public qui n'est pas dédié à la mission de l'université qui est la formation et la recherche.

A chaque fois que l'université a un projet immobilier, elle doit justifier le bienfondé de ce projet et le justifier de façon pluriannuelle dans une vision de diminution des surfaces utiles. La question de la Villa Douce sera posée en temps utile mais Monsieur le président pense qu'il y a différentes stratégies. A l'époque où l'université était en déficit et à l'époque du PREF, aussi bien l'Etat, que la Région Grand Est demandait à l'université de la vendre. A l'heure actuelle, l'université n'a plus de difficultés financières, il n'y a donc plus de pression aussi forte pour sa vente. La chose qui est sûre c'est que la Villa Douce ne pourra pas rester dans l'activité première de l'université. Il faudra trouver une façon de l'externaliser. Il existe notamment des montages avec la fondation de l'université, l'institut de la vigne et du vin. Ce débat sera posé en temps utile. Cela fait partie du patrimoine de Reims. La Villa Douce est située sur un axe stratégique qui a vocation à se transformer beaucoup ces prochaines années avec pour idée de mettre en visibilité l'activité autour de la vigne et du vin. Il préfère poser ces questions sans le poids de la question financière afin de prendre la bonne décision.

Les autres problèmes rencontrés concernent l'aménagement des campus. Il est nécessaire d'augmenter l'activité de l'université afin de développer le projet immobilier puisque les surfaces utiles sont liées à l'activité. Les universités font face à un grand mouvement qui concerne les pôles d'innovation. Il faudra se poser la question de savoir si un certain nombre de surfaces dédiées à l'innovation doivent être conservées pour pouvoir installer des entreprises innovantes à l'université.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que la fiabilité de la projection dépend du fait que les projets immobiliers se mettent en place aux dates votées. Pour le déplacement de l'UFR odontologie, cela fait 5 ans que le sujet est évoqué mais cela n'a toujours pas eu lieu. L'université dépend des maîtrises d'ouvrage.

Monsieur le président indique que le CPER a été voté en 2017. La question du campus Santé qui n'était pas dans l'ancien projet immobilier a été intégrée. Le concours d'architecte a été fait. Il sera livré début 2021 ou fin 2020. Concernant le CPER, les délais sont tenus. L'université a été obligée de relancer sur le siège de l'université un marché parce qu'il y avait des flambées sur un certain nombre de postes immobiliers. L'université n'est pas maître d'ouvrage pour le CPER. On n'est pas en retard par rapport au projet immobilier porté par la région Grand Est sur le volet universitaire et ce sont ceux qui avancent le plus. Certains projets sont un peu plus petits et c'est ce qu'on cherche à faire sur la DEVU, par exemple. Le projet d'expertise va être présenté aujourd'hui et il espère qu'il sera livré en 2020.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que sa question se posait sur les projets où l'université n'est pas maître.

Monsieur le président répond qu'il est d'accord et que c'est pour cela qu'il faut une stabilité financière de l'établissement et une gestion rigoureuse.

Pour revenir à la troisième remarque de Monsieur LE NAOUR, la masse salariale est pilotée avec un objectif cible du poids de la masse salariale sur l'ensemble des recettes de l'établissement et toutes les mesures qui concernent la masse salariale sont intégrées. Dans toutes ces mesures qui concernent la masse salariale, il y a les campagnes d'emplois, mais également d'autres mesures comme la mise en place du RIFSPEEP fin 2018 avec un effet plein sur l'année 2019. Il s'agit d'une hausse de 330 000 euros sur la masse salariale de l'établissement. Il y a également des mesures qui concernent la revalorisation des agents non titulaires, des mesures de l'Etat financées en totalité ou partiellement. La hausse du GVT qui n'est pas totalement financée est intégrée. Ensuite, il y a la campagne d'emplois avec des postes en création, des postes en repyramidage et des postes mis en mouvement interne. Le pilotage se fait par rapport aux objectifs financiers. Cela permet d'être serein quand on a derrière des effets de prélèvement dans le fonds de roulement. On n'est pas inquiet puisque, pour le moment, les indicateurs de pilotage sont assez précis.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que le président a répondu partiellement à sa question, notamment sur l'indicateur de taux de pression sur la masse salariale et les variables qui ont conduit à cette baisse. La masse salariale passe de 84% à 82% et une projection est faite sur les années à venir. Il demande quel est l'élément qui va conduire à cette stabilisation et qui a conduit à cette baisse.

Monsieur le président répond qu'il s'agit d'un indicateur. Il s'agit du poids de la masse salariale sur le total des recettes encaissables. Si les recettes augmentent, l'indicateur baisse et si les dépenses augmentent, l'indicateur monte. Si les dépenses diminuent, l'indicateur baisse aussi. L'effet de la poursuite des efforts du PREF agit encore. Ces efforts sur les emplois n'ont pas été renouvelés poste par poste mais cela fait très longtemps qu'à l'URCA, on ne renouvelle pas poste par poste. C'était également vrai avec le mandat précédent où des postes étaient rediscutés à chaque fois. Il y a de nouvelles missions, de nouvelles activités. Il y a ensuite des mesures importantes en interne à l'établissement qui sont de donner des perspectives positives aux agents de l'université, qu'ils soient BIATSS ou enseignants-chercheurs. Cela pèse moins sur la masse salariale qu'une création d'emploi mais ce sont aussi des mesures importantes pour mobiliser la communauté universitaire et pour les missions. Après, il y a l'augmentation des recettes et notamment, des recettes plutôt globalisées, celles qui s'ajoutent au budget et qui n'incluent pas des dépenses systématiques de masse salariale en parallèle. La question de la maîtrise des charges d'enseignement est aussi un élément important. On travaille avec les composantes sur les projections pour définir les services annuels des enseignants et des enseignants-chercheurs. Il s'agit d'un sujet important que de maîtriser complètement les dépenses d'enseignement et regarder ensuite comment les mettre en œuvre par rapport aux ressources humaines dont l'université dispose et celles qu'elle a la capacité de recruter. C'est ce qui sera proposé dans la campagne d'emplois. Les efforts ne sont pas les mêmes pour différentes postes, sur différentes composantes, etc.

Monsieur Emmanuel BONNET demande si l'impact démographique est important.

Monsieur le président demande s'il s'agit du GVT.

Monsieur Emmanuel BONNET répond que oui, également.

Monsieur le président répond que si l'université n'était composée que de personnels débutants cela pèserait moins dans les finances de la masse salariale. Les pyramides des âges à l'université font qu'il y a pas mal de départs qui aident sur le plan financier à avoir des campagnes d'emplois qui sont assez

larges. Mais, il faut l'observer avec plus de détails et le lire à travers le bilan social peut-être. Ce n'est pas tout le temps vrai non plus. Il y a également de nouvelles missions. Par exemple, la nouvelle licence pèse sur les finances de l'université et même s'il y a des crédits fléchés, ils ne sont pas suffisants pour tout faire. Une loi a été votée et c'est à l'université de la mettre en œuvre. Il y a la même chose dans les dispositions concernant la santé ou les IUT. Il s'agit d'un mécanisme complexe.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il aimerait bien être optimiste. Il voudrait intervenir sur deux aspects. Le premier aspect est cette vision depuis quelques temps qui consiste à mener une politique de prudence et en même temps le respect d'un certain nombre de contraintes financières, ce qui est normal. Il pense qu'il y a malgré tout moyen de mener une autre politique. Globalement, l'université va mieux mais peut-être pas toute l'université, peut-être pas le personnel. Il se demande si aujourd'hui on a le sentiment d'être mieux dans l'université. Il évoque les étudiants, les personnes dans les laboratoires, les chercheurs, les enseignants. Il pense qu'ils ne sont pas mieux du fait de raisons dues à la structure, à l'état d'esprit d'aujourd'hui qui fait que lorsque des gens réclament quelque chose, on leur fasse peur. Il faut réfléchir ensemble à anticiper et à prendre en compte un certain nombre d'aspects qui aujourd'hui sont diffus mais que l'on observe dans la communauté universitaire et auxquels il faudra faire attention.

Au niveau de la masse salariale, il indique qu'effectivement, les 82% sont un indicateur important et les tutelles y tiennent beaucoup. Il voit que tout le monde a pris conscience que cela devient important. Il pense que si la seule politique est de contraindre la masse salariale afin de dégager des marges pour le fonctionnement, cela va devenir de plus en plus compliqué. Un certain nombre de choses ne sont pas maîtrisées, notamment le GVT. Effectivement, cette année, le gouvernement a reculé mais il ne sait pas pour combien de temps. Il s'agit de quelque chose qui va être permanent. Le taux 82 %, cela va être très compliqué. Il est inquiet et sans rentrer dans un conflit avec les tutelles, il pense qu'il va falloir faire des choses plus concrètes afin de soulager les collègues.

Monsieur le président répond qu'il espère que l'université va mieux. C'est le sentiment qu'il a lorsqu'il échange avec un certain nombre d'acteurs. L'université pourrait aller encore mieux et l'idée est de la faire progresser. On a eu des résultats concernant l'enquête sur les risques psycho-sociaux qui montre des points sur lesquels il faut progresser. Cela montre aussi que globalement la situation n'est pas alarmante, elle est même plutôt en-dessous de la moyenne nationale sur certains indicateurs de tensions au travail, ce qui est plutôt positif. Il ne se satisfait pas de cela. Il a envie que les gens aient envie de venir travailler à l'université, que les étudiants aient envie de travailler à l'université. C'est pour cela qu'il faut les regarder avec attention. On a besoin de dégager des marges pour financer l'activité de l'université. Lorsque l'on va sur les campus de l'université à l'heure actuelle, on a l'impression que les campus sont entretenus. Des infrastructures ont été rénovées sur le campus Moulin de la Housse. Il s'agit d'efforts importants. La sécurité a été augmentée dans le contexte actuel avec des risques d'attentat importants. Ces crédits de sécurité sont financés par des crédits de fonctionnement. L'université a besoin de ces marges de fonctionnement. Le taux de 82% est un bon compromis pour arriver à financer l'ensemble de l'activité universitaire au regard des missions, de la qualité de l'accueil, des questions de sécurité et des questions d'investissement sur les deux missions régaliennes. L'objectif n'est pas d'aller vers 78 % ou 76% puisque cela n'aurait pas de sens pour l'URCA. Cependant, la volonté est de donner l'image d'une université accueillante. Cela a un coût car à l'heure actuelle des prestations sont externalisées. On est en train de travailler sur les questions d'éclairage parce qu'il y a des travaux à faire, notamment sur le campus Moulin de la Housse. La présence de la sécurité a été renforcée même si elle n'est pas visible car la volonté n'est pas qu'elle soit oppressante.

Il constate que des indicateurs sont positifs pour l'université. Le projet de site qui s'inscrit dans des grandes logiques est fédérateur. Ce projet permet de convaincre l'ensemble des acteurs qui sont les

partenaires, c'est-à-dire la région Grand Est, le Grand Reims, l'ensemble des communautés urbaines sur lesquelles se trouve l'université, l'Etat. Les ressources propres augmentent puisque les chercheurs ont plus de réussite mais aussi plus de soumission aux appels à projets concurrentiels. On a des subventions supplémentaires. Le dialogue stratégique avec l'Etat est important. Il y a des textes passés au CNESER qui indiquent que l'URCA est dans les quinze premières universités en terme d'augmentation de crédit. Cela nous réussit plutôt puisqu'on est positionné dans les universités de tête qui ont eu leur dotation de l'Etat en augmentation. On est sur une image qui change de l'université car elle est dynamique.

Monsieur Olivier DUPERON indique que trois délibérations sont soumises aux conseillers, une pour le budget initial de l'établissement, une pour le budget du SAIC et une pour le budget de la fondation.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le budget initial 2019 de l'université **avec 20 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le budget initial 2019 du SAIC de l'université **avec 20 voix pour et 9 abstentions.***

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le budget initial 2019 de la fondation de l'université **avec 20 voix pour et 9 abstentions.***

#### - **Admissions en non-valeur**

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la liste des créances admises en non-valeur **à l'unanimité.***

#### - **Acceptation d'un don**

Monsieur Olivier DUPERON précise qu'il s'agit d'un don de 104 000 euros de la part du Crédit Agricole.

Monsieur Richard LE NAOUR demande s'il s'agit d'un don qui a déjà été voté l'année dernière. Il demande s'il s'agit d'un don pour un an à chaque fois.

Madame Hélène ŒUF répond que l'année dernière, la convention ne portait que sur une année. En fait l'année dernière, a été votée à quelques jours d'écart cette convention qui cette fois-ci est pluriannuelle. La convention date de 2017 mais elle était postérieure au CA. Elle regroupe les années 2017 à 2021. Il s'agit des mêmes modalités de dons que l'année dernière.

Monsieur le Président précise que le CA doit délibérer pour des dons au-dessus de 3 000 euros.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le don effectué par la caisse régionale du Crédit Agricole Nord Est **à l'unanimité.***

#### **4. Questions RH :**

##### - **Campagne d'emplois 2019**

Monsieur le président indique que la campagne d'emplois repose sur des délibérations qui concernent des postes mis en mouvement, notamment par des concours. Tous les aspects de la masse salariale doivent être pris en compte dans l'élaboration de la campagne d'emplois. Lorsque des propositions de revalorisation sont faites, la masse salariale est impactée, mais également lorsqu'une création pure

est faite. Quand l'article 46-3 est utilisé pour les enseignants-chercheurs mais également l'article 26-1-2 pour les PRAG, cela impacte la masse salariale mais de façon moindre qu'une création. Tout cela a été intégré dans la campagne d'emplois.

Cette campagne d'emplois, après avoir été discutée en conférence des doyens et des directeurs d'unité, a subi trois modifications qui ont été rajoutées dans un addendum soumis à délibération. Cet addendum concerne la campagne désynchronisée qui pourrait être enclenchée suite aux comptes de résultats de fin février.

Monsieur Romain LEROI remercie ses collègues de la Direction des ressources humaines qui ont participé à cette présentation et à l'élaboration de la campagne d'emplois 2019, mais également l'équipe du président.

Concernant le contexte, l'université est sortie du PREF de manière anticipée sur l'exercice 2018 grâce à une maîtrise accentuée de sa masse salariale. La masse salariale est importante au regard du budget de l'établissement puisque le poids de la masse salariale sur le compte financier 2017 s'élevait à 84,15% et à 82,33% sur le budget initial 2019, raison pour laquelle cette campagne d'emplois est présentée de manière concomitante au budget.

Cette campagne d'emplois a vocation à renforcer le projet stratégique de l'établissement. Cela a été dit également à travers le dialogue de gestion stratégique avec le ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur pour le pôle AEBB et pour le domaine de la Santé et également au sein de l'établissement pour les SNI. Des projets importants sont prévus pour les années à venir avec notamment l'accréditation d'une nouvelle école d'ingénieur en remplacement de l'IFTS, une nouvelle filière ingénieur intégrée à l'ESI Reims et la création d'une nouvelle unité de recherche, l'Institut des sciences de l'ingénieur qui est une dénomination provisoire. Pour les SHS, l'établissement souhaite continuer à structurer la Maison des sciences humaines.

Les dialogues de gestion se sont déroulés en juin pour les composantes et en septembre pour les directions et unités de recherche. Il y a eu des remontées assez importantes au niveau des composantes qui n'étaient pas toutes classées ou parfois classées exæquo. Parfois, les demandes ont été très nombreuses au sein des composantes ou des directions, ce qui a nécessité un échange constant avec les composantes et les directions pour présenter cette campagne d'emplois.

Monsieur le président indique qu'il s'agit de la première fois où la campagne d'emplois est présentée au regard des missions de l'université à savoir formation, recherche et fonctions support administratives qui ne rentrent pas dans le champ de la formation et de la recherche directement mais qui y contribuent. Les propositions sont issues d'un dialogue de gestion avec l'ensemble des structures qui n'a pas été finalisé au point de notifier, à l'issue du dialogue de gestion, l'assiette des emplois retenus mais qui a fait l'objet d'un échange ou d'un dialogue approfondi entre les structures de l'université et les composantes ou services qui ont éclairé les propositions. Après cela, les remontées ont été faites par les composantes, les unités de recherche ou par les directions avec des classements hiérarchisés. Les remontées n'ont pas toujours été faites ainsi. Parfois, ce sont des lots qui ont été remontés. Ces grands équilibres dans les lots ont été regardés. Le but était d'être au plus près des demandes. Le classement d'une unité pour un poste d'enseignant-chercheur et le classement d'une composante ont été regardés. Certains cas échappent à cela parce que les remontées de composantes ne prenaient pas forcément en compte les questions stratégiques de l'établissement qu'il fallait régler.

Par exemple, pour l'UFR Lettres, une unité de recherche habilitée pour 2 ans avait été jugée fragile sur le plan de la masse critique d'enseignants et enseignants-chercheurs alors qu'elle portait deux masters importants, celui en géopolitique et IATEUR. Si une demande d'emploi avait été classée en première

position par l'unité concernant un poste de géographe, elle était remontée après d'autres postes, notamment en espagnol pour l'UFR Lettres. La proposition faite est de prioriser ce poste-là qui semblait nécessaire dans le timing de l'université. Un autre échange a été fait avec les composantes et pour le poste d'espagnol, une proposition d'un article 26-1-2 supplémentaire a été faite suite à la conférence des directeurs de composantes et d'unités. C'est ainsi que dans certains cas, le classement n'a pas été respecté puisqu'il n'était pas en adéquation. Cela représente très peu de cas. Les demandes prioritaires ont été respectées.

Des propositions ont parfois été faites d'aligner sur la demande de la composante ou la demande de l'unité de recherche un emploi d'enseignant-chercheur qui n'était pas formulé de la même manière. Lorsque l'une demande un maître de conférences et l'autre un professeur, il a été regardé ce qu'il était possible de faire. Par exemple, l'UFR Sciences demandait pour des besoins d'enseignement un maître de conférences en informatique et au niveau du CRESTIC un professeur en informatique. Le choix a été fait pour un professeur. Il s'agit d'une personne plus qualifiée pour l'enseignement afin de répondre aux besoins de la faculté des sciences en enseignement et également afin de répondre aux besoins de l'unité de recherche.

Monsieur le président indique que dans la présentation, il y a des indicateurs de la répartition sur la recherche, sur la formation, sur l'administration. Il lui semble que l'on a abouti cette année à une campagne d'emplois beaucoup plus préparée que les années précédentes en amont. Un certain nombre de choses ont été optimisées afin de satisfaire au mieux les demandes qui avaient été formulées.

Cette campagne d'emplois comprend des repyramidages pour des BIATSS, des grands équilibres entre personnels ITRF et personnels, des grands équilibres entre concours internes et concours externe. Ce sont des éléments importants pour les promotions internes. Cette campagne comprend également des postes en 46-3 avec cinq postes pour des promotions de maîtres de conférences en professeurs et deux postes en 26-1-2 pour des promotions de PRAG en maîtres de conférences. Il s'agissait de situations compliquées au niveau des composantes, qui bloquaient également un certain nombre de mouvements. Les composantes travaillent aussi sur du pluriannuel parfois et ne pas faire les mouvements lorsqu'ils sont demandés peut également engendrer des blocages dont on a conscience puisque le but est de fluidifier les situations. Tout cela a conduit à faire un certain nombre de propositions.

Monsieur Romain LEROI indique qu'il y a deux postes sous réserve. Une proposition est faite de publier seize postes de maîtres de conférences, dix postes de professeurs des universités, un poste en plus en réserve pour les maîtres de conférences, un poste en plus en réserve pour les professeurs des universités. Le total est donc vingt-six plus deux postes de publication de postes d'enseignants-chercheurs. En ce qui concerne les personnels BIATSS, il y a la publication de quarante-deux postes avec vingt postes ouverts au titre de la pérennisation des fonctions, onze postes au titre du repyramidage et onze postes au titre de la création.

Monsieur le président précise que derrière ces propositions, il y a des grandes missions. Par exemple, cette campagne d'emplois chez les BIATSS porte à 33% sur l'administration, 40% sur la formation et 27% sur la recherche. Il y a une campagne d'emplois qui a déjà été acceptée et qui a été réintégrée. Il s'agit de la campagne des PRAG puisque onze postes de PRAG avaient déjà été délibérés par le conseil d'administration. Les transparents seront envoyés aux conseillers pour information. Il propose de commencer par la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs et ensuite celle des BIATSS.

Les tableaux pour les enseignants-chercheurs sont à lire par composantes et par unités de recherche. La première ligne concerne la composante et la deuxième ligne l'unité de recherche. La première partie

du tableau correspond aux demandes et la seconde aux arbitrages. Ces tableaux ont été arrêtés au niveau de la dernière demande satisfaite. Tout ce qui n'a pas été satisfait avant les demandes est présenté. Dans certains cas, beaucoup de demandes ont été reçues. Il n'y a pas eu suffisamment d'arbitrages au niveau du dialogue de gestion. L'année prochaine, il faudra travailler en fixant des arbitrages à l'issue du dialogue de gestion sur le nombre de demandes avec les composantes. Parfois, il y a jusqu'à une quinzaine de demandes sur une structure alors qu'il n'y avait que deux ou trois postes éligibles. La volonté n'était pas de présenter des tableaux avec une centaine de demandes d'emplois.

Concernant l'UFR Droit et Science politique, avec l'hébergement recherche sur deux laboratoires qui sont le CRDT et le CEJESCO, la proposition est un poste de PR02, un poste PR01 et un poste de maître de conférences en section 2. Le poste de PR02 est un poste particulier puisqu'il est demandé en application de l'article 46-1. Ce n'est pas la voie normale pour la discipline du droit. La voie normale est l'agrégation. Ces demandes ont été classées dans l'ordre proposé par les composantes et il est proposé aux conseillers de les retenir.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pour quelle raison ce n'est pas une agrégation.

Monsieur le président répond que l'année dernière, le ministère avait demandé à l'université de faire un effort pour un enseignant-chercheur en Histoire du droit. En contrepartie, il lui avait été demandé de pouvoir bénéficier d'un article 46-1, ce qui permet d'avoir un vrai profil recherche et formation par rapport à ce poste. L'agrégation marche différemment. Le résultat de l'agrégation fait que la personne décide du lieu d'affectation et regarde comment s'intégrer dans ce qui existe localement.

Pour l'UFR Lettres et Sciences humaines, il y a en gris ce qui n'est pas retenu, en jaune ce qui a déjà été délibéré et retenu et en blanc ce qui est retenu. Il y a une spécificité sur les sciences humaines. Deux choses ont été ajoutées suite à la réunion des doyens et des directeurs d'unités. La dernière ligne concerne LSH et CIRLEP sur un poste 26-1-2 en espagnol. Un poste a été ajouté concernant un maître de conférences en 16<sup>ème</sup> section qui sera en session désynchronisée si le résultat du compte financier est positif. Il sera engagé après le recrutement du poste qui n'a pas été pourvu l'année dernière. En lettres, il y a deux postes en 26-1-2, un en espagnol et un en lettres classiques.

Monsieur le président explique que la psychologie est une discipline en tension sur les charges d'enseignement. Il faut donc mettre des enseignants et des enseignants-chercheurs devant les étudiants. Si on met des profils trop serrés qui font qu'on n'arrive pas à recruter, il s'agit d'un vrai problème. Il y avait de vrais besoins pour les étudiants. La volonté a été de finir le recrutement et seulement après de passer à l'autre recrutement puisque les viviers ne sont peut-être pas suffisants.

Le poste de maître de conférences en 23<sup>ème</sup> section avait été classée en sixième position par la composante UFR et en premier par l'unité. Il est passé devant les propositions quatre et cinq.

En Sciences économiques, il est proposé en plus des deux PRAG d'affecter quatre emplois d'enseignants-chercheurs, dont un en 46-3 pour un professeur en 5<sup>ème</sup> section et trois maîtres de conférences. Le poste en 26-1-2 n'a pas été retenu après échange avec la composante parce qu'il y a encore un processus de conseil de gestion restreint qui nécessitait de continuer à discuter. Il s'agit d'un poste qui reviendra à la prochaine campagne d'emplois mais qui n'a pas été prioritaire pour cette année. Cependant, il faut également ici mettre des enseignants devant des étudiants. La faculté de sciences économiques n'est pas, à l'heure actuelle, capable d'assumer tout le temps ses enseignements puisqu'elle n'est pas même plus en capacité de recruter quelquefois un certain nombre de vacataires. Il a fallu tenir compte de cette situation cette année.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si l'article 26-1-2 permet à un PRAG qui fait quatre cents heures de passer en maître de conférences pour faire deux cents heures. Il soulève cela par rapport à une composante qui a « besoin de bras ».

Monsieur le président répond que oui. Il indique qu'une université, ce ne sont pas que des bras. Il s'agit aussi de personnes qui se sentent bien, qui ont envie qu'on leur donne des perspectives d'évolution de carrière. Ce qui l'importe c'est de regarder comment on a ces grands équilibres dans l'établissement. Parfois, le fait qu'une personne se sente mieux recrée une dynamique dans un département ou une unité de recherche. Même si cela a un effet de faire moins d'heures d'enseignement, cela a d'autres effets positifs pour l'université.

Monsieur Aomar HADHADJ précise que c'est par rapport au fait qu'il faut des enseignants devant des étudiants. Il y a peut-être des enseignants très heureux mais il y en a moins devant des étudiants qui seront peut-être plus malheureux.

Monsieur le président indique que c'est plus compliqué que cela car, ensuite, ce sont des personnes qui vont également aller chercher les vacataires à mettre devant les étudiants. En sciences économiques, les équipes pédagogiques sont trop réduites. Les personnes n'arrivent même pas parfois à aller chercher les vacataires. Il n'y a pas que les heures que font les statutaires. Les statutaires contribuent à faire fonctionner les formations en allant chercher les vacataires.

En Sciences, toutes les propositions du lot 1 ont été retenues. Une proposition du lot 2 a été retenue. Trois postes en 46-3 ont été retenus. Ils étaient demandés par les unités ou proposés si derrière une promotion locale était envisagée. Un de ces postes n'est pas réellement à la faculté de sciences. Il s'agit d'un poste qui quittera la faculté pour aller à l'EiSiNe. Il avait été remonté dans la campagne d'emplois au niveau de la faculté de sciences et il a donc été laissé dans ce tableau puisque la création de l'école n'est pas encore officielle. Il n'impacte pas directement la faculté de sciences dans l'avenir. Le poste de professeur en 27<sup>ème</sup> section est un 46-1. Il y a également un poste en 36<sup>ème</sup> section en 46-1 et trois postes en 46-3, un pour le GSMA, un pour le CRESTIC-EiSiNe et un pour le RIBP. Les classements qui ont été faits par les unités ont été respectés. Un poste de professeur en mathématiques pour le LMR s'ajoute dans la phase complémentaire et sera réétudié en fonction désynchronisée. Il s'agit d'un poste qui a été affecté en soutien à l'unité qui doit passer UMR en 2020. Il y a besoin d'assurer la continuité de l'activité en vue de départs proches et cela est affiché au niveau du CNRS que l'évolution de cette unité est soutenue.

Pour l'UFR STAPS, il y a deux postes de maîtres de conférences affectés au laboratoire PSMS de STAPS. Plusieurs choses sont combinées puisqu'il s'agit également d'une filière en tension où il faut mettre des enseignants devant des étudiants. Il y a également la construction de l'unité de STAPS qui permet d'héberger des maîtres de conférences.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si cette unité existe.

Monsieur le président répond que oui.

En pharmacie, il y a un poste particulier puisqu'il s'agit de libérer la balance universitaire d'un poste de praticien hospitalier qui a déjà été avalisé par les échanges lors de la révision des effectifs pour faire un MCUPH en 81<sup>ème</sup> section. L'unité d'affectation est BIOSPECT. Un MCUPH se recrute avec quelqu'un sur le poste.

Monsieur le président indique qu'il faut que le MCU soit libéré car ce n'est pas un renouvellement de MCUPH. Il s'agit de la création d'un nouveau MCUPH à partir d'un MCU et d'un PH.

Monsieur Lissan AFILAL demande si d'habitude cela ne se faisait pas au ministère en négociations.

Monsieur le président répond que oui mais quand des postes sont renouvelés et sont déjà PUPH ou MCUPH, il n'y a pas besoin de passer au CA puisque l'on est déjà affecté. Ici, il s'agit de la création d'un nouveau support de MCUPH. Il faut avaliser la libération du MCU classique afin de faire le MCUPH.

L'ESI Reims aura un poste en 60<sup>ème</sup> section qui sera affecté à la nouvelle structure en Sciences de l'ingénieur. Il s'agit de la première demande de l'ESI Reims. L'ESPE aura deux postes affectés au CEREP, un maître de conférences et un professeur, ce qui correspond aux deux premières demandes. L'IFTS aura un poste de maître de conférences en 61<sup>ème</sup> section affecté à la nouvelle école ou à l'IFTS et au CRESTIC.

Monsieur le président rappelle qu'il y a déjà trois PRAG qui avaient été affectés à l'IUT RCC. Il est proposé de réaffecter deux maîtres de conférences, un en 27<sup>ème</sup>, l'autre en 19<sup>ème</sup> section. Il est proposé d'affecter un poste en 46-3 en 60<sup>ème</sup> section pour la nouvelle structure en sciences de l'ingénieur.

Pour l'IUT de Troyes, il y a deux postes de PRAG qui avaient déjà été affectés. Un nouveau poste de maître de conférences est attribué en section 02 (Droit public) et sera affecté au laboratoire CRDT.

Monsieur le président rappelle que la liste d'attente concerne deux postes supplémentaires : en 16<sup>ème</sup> section et en 25/26<sup>ème</sup> section pour les mathématiques. Il s'agit d'ajouts suite aux discussions avec les directeurs d'unité et les doyens. Ce sont des ajouts pour une campagne désynchronisée.

Monsieur le président précise que le conseil académique s'est prononcé et a délibéré avec 30 voix pour, 14 voix contre, 1 abstention et 4 votes blancs.

Monsieur Lissan AFILAL demande s'il est possible de faire un bilan sur les postes vacants. Cela n'a pas été fait depuis un certain temps.

Monsieur le président répond que l'on peut essayer. Le bilan social est le bon moment mais on peut regarder plus précisément sur une composante. Cela avait été demandé par Madame Christine JOURDAIN.

Monsieur Lissan AFILAL précise que cela permet d'avoir une vision plus localisée sur les différentes catégories et l'évolution. Le bilan social le fait mais d'une manière globale.

Monsieur le président indique qu'il faudra revenir vers Monsieur Lissan AFILAL afin de vraiment formuler ce que l'on souhaite faire et regarder comment y répondre.

Monsieur Richard LE NAOUR demande à ce que soient expliqués les arbitrages pour l'UFR Pharmacie. Plusieurs demandes avaient été formulées.

Monsieur le président répond que l'on a travaillé sur la priorité de la composante qui avait été donnée. Il y avait plusieurs demandes, deux ou trois supplémentaires. Il y avait des demandes sur des emplois non vacants. Habituellement, les emplois non vacants ne sont pas traités par anticipation. Il vaut mieux examiner ces demandes l'année suivante.

Monsieur le président indique qu'il y a eu une démission d'un maître de conférences pour une création de startup. Habituellement, les personnes prennent une disponibilité. Cette démission donne lieu à des indemnités de démission importantes. Il n'était donc pas souhaitable pour cette campagne d'emplois de réexaminer cette demande pour un remplacement immédiat. La demande formulée concernait plus des questions de recherche. Il est vrai que l'ICMR a besoin d'emplois. Monsieur le président a rencontré notamment le directeur de l'ICMR et a échangé avec le porteur de projet de

l'école universitaire de recherche autour de la bioéconomie, Xavier COQUERET. Pour l'ICMR, il faudra faire des propositions soit en session désynchronisée, soit à la prochaine campagne d'emplois.

Monsieur le Président indique que concernant la campagne d'emplois BIATSS, elle est présentée pour la première fois par grandes missions, à savoir recherche, formation et fonctions supports. Il remercie les personnes impliquées dans cette campagne d'emplois et notamment la Direction des ressources humaines. Il souligne la qualité du travail aussi bien sur l'élaboration du budget que sur la campagne d'emplois en forte progression par rapport aux années précédentes. Il y a maintenant matière à faire des choix plus éclairés et avoir des échanges plus apaisés et une forme de transparence plus importante pour délibérer sur la demande.

Concernant la recherche, la première partie du tableau est composée des propositions qui sont faites avec les demandes et les priorités. Il s'agit soit de propositions de repyramidage, soit de création, soit de pérennisation. Les repyramidages concernent des progressions de carrière. Les pérennisations concernent des emplois mis au concours afin de pérenniser un contractuel.

Monsieur Aomar HADJADJ demande qui fait le choix entre concours interne et concours externe.

Monsieur le président répond que ce choix est fait au regard des grands équilibres et des demandes formulées. Tout le monde peut passer en concours externe mais pas concours interne. S'il n'y avait que des situations internes, des concours internes ont été mis en place. S'il y avait des situations externes qui entraînent dans le concours, il a été préféré de mettre en place des concours externes. La proposition qui est faite respecte la plupart du temps la demande de la composante.

Il y a également des emplois pour personnes en situation de handicap ou des emplois réservés, par exemple des emplois par rapport à l'armée. Il y a un nombre d'emplois pour les personnes en situation de handicap qui est contraint et qu'il a fallu intégrer dans la campagne d'emplois. Il peut s'agir de propositions qui viennent de la présidence s'il y a besoin de les faire pour des grands équilibres.

Il y a un autre grand équilibre important lié au fait qu'il y a différents statuts pour les personnels BIATSS, notamment avec la voix de ITRF et celle des AENES. Il y a plusieurs fonctions qui sont plus accessibles aux AENES et d'autres non. Sur des emplois purement d'administration, la question peut se poser. Les choix faits le sont souvent en fonction des viviers connus puisque les AENES peuvent être en mobilité au niveau de l'Académie.

Monsieur Olivier DUPERON précise qu'il y a un équilibre entre concours internes et concours externes.

Monsieur Romain LEROI indique qu'il y a un équilibre à respecter qui représente de manière générale, cinquante internes et cinquante externes. Il y a cette obligation de préciser sur les annonces auprès du ministère la mention personnes porteuses d'un handicap. L'obligation de l'établissement représente 6% des concours créés, ce qui se traduit par quatre emplois au niveau de l'établissement.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que lorsqu'un enseignant-chercheur doit être promu, il y a les articles 46-3 et 26-1-2. Lorsqu'un BIATSS est présent pendant 3-4 ans, qu'il a fait plusieurs contrats, qu'il a été formé et que l'on souhaite garder, il est parfois mis en concours externe. Pour lui, ce n'est pas exactement pareil pour les enseignants-chercheurs et les BIATSS.

Monsieur le président indique que tout le monde peut passer le concours externe. Il indique que cela a été mis dans la campagne d'emplois. La promotion est un repyramidage et la pérennisation est un emploi de contractuel afin de devenir fonctionnaire. Après, il faut voir le mode de concours.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que quand il y a un contractuel, il faut un certain nombre d'années pour pouvoir passer le concours en interne. Cela peut empêcher de passer le concours.

Monsieur Olivier DUPERON indique que l'externe ouvre plus de possibilités.

Monsieur Emmanuel BONNET précise notamment pour une personne qui n'a pas assez d'ancienneté.

Monsieur le président indique qu'il s'agit de postes qui sont discutés en dialogue de gestion. Ils ont été rediscutés après. La proposition qui est faite respecte les grands équilibres. Si elle est changée, tous les grands équilibres doivent être refaits.

Monsieur Aomar HADJADJ se fait porte-parole d'un certain mécontentement.

Monsieur le président indique que ce débat a également eu lieu au comité technique. Les demandes qui ont été faites ont été regardées.

Monsieur Aomar HADJADJ demande s'il s'agit des demandes faites par les composantes.

Monsieur le Président répond par l'affirmative. On a essayé de respecter au mieux les propositions.

Monsieur Yannick REMION indique qu'un concours interne n'est pas réservé à des membres de l'URCA mais réservé à des fonctionnaires. Un concours interne est beaucoup moins contraint qu'on ne l'imagine. Effectivement, il y a des contraintes d'ancienneté sur la fonction qui peuvent rendre inéligibles certains candidats si le concours est interne plutôt qu'externe. Les résultats concours internes ou concours externes ont systématiquement été acceptés par les composantes. Dans l'extrême majorité des cas, il s'agissait de la demande initiale de la composante.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que lorsqu'il évoque la composante, cela ne veut pas dire que cette composante s'est faite l'écho des concernés.

Monsieur le président répond que cela concerne un vivier dans lequel certains agents sont éligibles en interne et d'autres ne le sont pas. L'externe correspond à tout le monde.

Monsieur le président indique que la première partie du tableau concerne la recherche, la deuxième la formation et la troisième l'administration. Il demande si les conseillers souhaitent passer ligne par ligne ou poser des questions sur un certain nombre de lignes avant de passer au vote.

Monsieur Yannick REMION indique qu'il faut peut-être parler des deux postes qui ont été ajoutés. Suite à la conférence des doyens et des directeurs d'unité, deux postes ont été ajoutés. Il s'agit d'un poste en repyramidage en concours externe pour un IGE BAP B au niveau de l'ICMR, et un poste en pérennisation au niveau de LRM en concours externe pour un IGR BAP A de première classe.

Monsieur le président indique que sur l'IGE, la proposition faite était un ASI. Le profil, puisqu'il s'agit d'un repyramidage, correspondait à un IGE puisque la personne est titulaire d'un CAPES. Un IGE a été proposé à la place. Il faut arrêter lorsque des postes sont mis au concours de les sous-dimensionner pour des raisons injustifiées.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que lorsqu'il s'agit de repyramidage, le fait de passer un concours d'ingénieur est très compliqué. Il faudra corriger la fonction proposée puisque ce n'est pas un assistant ingénieur en analyses chimiques mais un ingénieur en analyses chimiques.

Monsieur Richard LE NAOUR demande si le repyramidage est une promotion. Il ne comprend pas car la demande est un ASI BAP A est la proposition et un ASI BAP A.

Monsieur le président répond qu'il s'agit d'une promotion.

Monsieur Yannick REMION indique que la demande était un repyramidage en ASI. Il s'agissait de passer un technicien en ASI.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que dans le cas qu'il souligne, le passage pour accéder à un niveau IGE en se présentant en tant que technicien est très dur. Dans le passé, plusieurs postes étaient proposés avec la volonté de faire ce changement de technicien à IGE et cela n'a pas marché. Dans quelques cas, le poste a été perdu, notamment sur le poste du responsable de l'imprimerie de Croix Rouge.

Monsieur Richard LE NAOUR questionne sur la demande.

Monsieur le président répond que la demande qui était formulée est un ASI puisqu'il y avait un support d'ASI.

Monsieur Yannick REMION indique qu'il s'agit d'une personne qui a été sous-employée par rapport à ses qualifications. Il devrait être en mesure de pouvoir réussir ce concours pour un niveau IGE. La DRH a rencontré le laboratoire et connaît le cas de la personne concernée. Elle a de bonnes chances de succès.

Monsieur le président indique que deux emplois ont été ajoutés suite au dialogue. Il est important de retenir qu'il y a un emploi pour l'ICMR sur lequel les demandes d'enseignants-chercheurs n'ont pas été retenues. La volonté était également de montrer que l'ICMR avait été mise en UMR CNRS et donc de soutenir ces demandes. Il y a un emploi pour la biologie qui est affecté au LRM.

Monsieur Richard LE NAOUR demande ce que veut dire « en attente de rencontre du DU ».

Monsieur Yannick REMION répond cela aurait dû être enlevé. La proposition a été mise juste après la conférence des doyens et on était en attente de la rencontre avec le directeur.

Monsieur le président indique que concernant les postes en formation, il y a quatre postes qui sont en création, deux qui sont en repyramidage, neuf qui sont en pérennisation. Les affectations sur cette partie formation sont à la Direction des études lorsqu'il s'agit de modalités en lien avec la formation avec la mission handicap, à l'ESI Reims, à l'IUT RCC, à l'UFR Lettres et Sciences Humaines, un poste à la Maison des langues pour la mise en place de la plateforme Altissia, trois postes en Médecine, deux postes en Sciences Exactes et Naturelles et un poste en STAPS.

Le but était de maximiser le nombre de pérennisations dans cette campagne d'emplois. Il y en a un certain nombre dans les demandes. Les modalités de concours sont mentionnées.

Monsieur Romain LEROI indique qu'il y a deux modifications suite au comité technique de la semaine précédente. L'ASI au sein de l'ESI Reims est proposé en externe. Pour l'IUT, le poste de secrétaire de département est plutôt proposé en ADJAENES plutôt qu'en ATRF. Les modalités de recrutement pour les BOE ne sont pas un concours particulier mais un recrutement direct organisé par l'URCA.

Monsieur le président indique que les écoles doctorales ont été dissociées de la formation mais elles peuvent y être incorporées puisqu'il s'agit de structures d'accompagnement et de formation. L'université s'était engagée lors de la mise en œuvre du nouveau projet concernant les écoles doctorales à regarder comment les agents étaient impactés dans leurs missions dans le cadre des nouvelles écoles doctorales. Cela a été instruit et il a été considéré qu'il fallait proposer un repyramidage sur deux postes des écoles doctorales qui étaient en catégorie C pour les passer en catégorie B. Il a été proposé de le faire en SAENES.

Monsieur le président indique que concernant le domaine Administration/ Fonctions supports, il y a trois postes en création, trois postes en repyramidage et huit postes en pérennisation. Il y a deux postes à la bibliothèque, un à la cellule Campus 3.0, un à la CAP, deux à la DEVU, un à la Direction de

la recherche, deux à la Direction du numérique, trois à la DRH, un à l'Imprimerie et un au service Entrepreneuriat.

Au total, la campagne d'emplois concerne onze créations de postes, onze promotions, vingt pérennisations, pour un total de quarante-deux postes mis au concours. Pour rappel, l'année dernière, il y avait onze créations, trois promotions et vingt-deux pérennisations, ce qui faisait un total de trente-six postes.

Monsieur Romain LEROI indique qu'il y a également quelques modifications qui ne bouleversent pas l'économie générale de la campagne d'emplois. Au sein de la Direction du numérique, il y a une demande de précisions qui a été remontée par le directeur du numérique. Le poste d'ingénieur d'études sera en BAP E plutôt qu'en BAP F pour de l'ingénierie réseau. Le chargé d'études auprès de la DEVU n'est pas un poste d'ASI mais plutôt d'IGE BAP E.

Madame Sandrine HENRY indique qu'il faudrait modifier la BAP par rapport à la direction de la recherche.

Monsieur le président répond que c'est BAP J effectivement.

Monsieur Richard LE NAOUR remarque que cette campagne de postes a été mise en place suite à un dialogue de gestion avec les unités. Il souhaiterait qu'il y ait également un dialogue de gestion avec les plateformes.

Monsieur le président le souhaite également. L'année dernière, tous les dialogues de gestion n'ont pas pu être clôturés. Il veut que les dialogues de gestion soient également clôturés par un relevé de décisions concernant un certain nombre de points, par exemple avec des remontées de postes. Cela ne servirait à rien qu'une plateforme remonte cinq créations de postes dans la campagne d'emplois alors que l'université n'en n'aura pas les moyens et qu'à l'issue du dialogue de gestion, il y ait un accord sur le nombre de postes qui remontent selon les priorités communes.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il serait intéressant d'avoir le surcoût de cette campagne d'emplois.

Monsieur Yannick REMION répond que ce surcoût est de 2 381 294 euros en année pleine. Cela correspond au coût des entrants une fois les collègues partis et le surcoût de ceux qui seraient promus ou titularisés.

Monsieur Lissan AFILAL demande si les 2 millions correspondent au coût ou au surcoût.

Monsieur Yannick REMION répond que l'on part du fait que des départs ont été constatés en 2018 et que les personnes n'impactent plus la masse salariale 2019. A partir de cette base, en supposant que tout reste égal par ailleurs, ce qui n'est pas le cas, les collègues entrants sur les postes en création, on a mis un INM moyen de recrutement de début de carrière en face de ces postes en création. Ils ont été impactés sur le nombre de mois nécessaires en 2019 pour avoir l'impact 2019 et sur douze mois pour l'année pleine 2020. Les 2 millions contiennent cette valorisation pour toutes les créations. Pour tous les autres postes en pérennisation ou en repyramidage, cela correspond au surcoût qu'il y aurait si la personne imaginée derrière le poste est effectivement lauréate du concours en question. Les 2 millions concernent une année pleine et sur 2019, cela fait 815 000 euros vu que les postes en création vont arriver en cours d'année.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que le service RH est un service en tension depuis quelques années. Il est étonné de ne voir que trois postes dont deux sont en interne. A aucun moment, un recrutement de fonctionnaire n'est mis en avant au sein de ce service.

Monsieur Romain LEROI répond qu'une demande de création a été remontée et pour laquelle il y a eu une suite favorable par la voie de la mobilité. Cela est assez avantageux car cela permettrait d'avoir une personne plutôt qu'un concours. La volonté est de pérenniser certains collègues. Une grande partie des difficultés concernent le recrutement et la pérennisation de certains agents. La volonté est de stabiliser les équipes, raison pour laquelle il y a eu des demandes de pérennisation et une création qui est plutôt une mobilité.

Monsieur Olivier DUPERON propose de passer à la délibération. Il précise qu'il y a maintenant vingt-sept présents et représentés.

Monsieur Aomar HADJADJ demande, comme sur la plupart des postes des noms peuvent être mis, une délibération à bulletins secrets.

Monsieur le président n'est pas opposé à la demande mais s'oppose au fait de dire qu'on a mis des noms derrière les postes.

Monsieur Aomar HADJADJ répond qu'il parle pour lui. Derrière chaque poste, un nom pourrait être mis.

Monsieur Olivier DUPERON précise qu'il s'agit de concours.

Monsieur Emmanuel BONNET rappelle que les postes pour la campagne d'emplois BIATSS sont des postes ouverts au concours et que tout le monde a le droit de concourir à partir du moment où les personnes respectent certaines conditions.

Monsieur Olivier DUPERON tient à souligner qu'il n'est pas possible de mettre des noms derrière les postes.

Monsieur Aomar HADJADJ demande comment la campagne d'emplois a été votée par le conseil académique.

Monsieur le président répond qu'elle a été votée à bulletins secrets. Il rappelle qu'il n'y a plus que vingt-sept votants.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il faut signaler les personnes qui arrivent ou reviennent.

Monsieur Richard LE NAOUR n'est pas sûr qu'il y ait vingt-sept présents.

Monsieur Olivier DUPERON répond que si, c'est le nombre de présents effectifs qui a changé.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la Campagne d'emplois 2019 avec 16 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions.*

#### **- Convention de gestion des agents non titulaires - Modalité de rémunération**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il s'agit de la révision de la convention des agents non titulaires. Il s'agit de suivre et d'actualiser la convention par rapport au protocole PPCR qui concerne les titulaires. Il ne concerne pas les agents non titulaires. Une révision était nécessaire afin de ne pas avoir un décrochage trop important s'agissant de la rémunération. La proposition qui est faite est de réviser la grille en ôtant l'effet du transfert prime à points pour des raisons d'équité entre les agents. Le document proposé représente un engagement de l'établissement à hauteur d'un peu de plus de 138 000 euros.

Monsieur Romain LEROI indique que ce document a été présenté au comité technique. Cela fait également suite à l'engagement du président de présenter à la délibération la convention de gestion des agents non titulaires et de retravailler sur les grilles de rémunération. Il s'agit d'un premier travail puisqu'il y a eu un engagement devant le comité technique de retravailler la partie concernant les enseignants contractuels. L'idée de cette convention est de revoir la rémunération en prenant en compte les évolutions des grilles des fonctionnaires et en ôtant les effets du transfert points-primés. Ce mécanisme avait vocation à transférer une partie des primes des fonctionnaires pour majorer l'indice.

Monsieur Olivier DUPERON précise que le comité technique a donné un avis favorable avec 6 voix pour et 4 abstentions.

Monsieur le président indique cette revalorisation des agents non titulaires est un point qui a été abordé dans différentes discussions. Même si la volonté est de construire une université avec beaucoup plus de titulaires, il y a des postes avec des agents non titulaires à qui il faut donner des perspectives d'évolution. L'idée de cette revalorisation est de reconsidérer des agents puisqu'ils sont importants dans le fonctionnement de l'université.

Monsieur Emmanuel BONNET demande si l'impact financier est bien de 137 000 euros. Il retrouve 106 000 euros : 88 000 euros sur l'année 2018 et 18 000 euros sur l'impact PPCR 2019.

Monsieur Romain LEROI indique qu'il doit y avoir une erreur sur le chiffrage. Sur 2018, il doit y avoir une mauvaise estimation. Cependant, l'estimation globale finale est bien de 137 000 euros.

Monsieur Emmanuel BONNET demande si la proposition est de mettre en place cette convention à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Dans ce cas, il ne comprend pas l'intérêt de ne pas le mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il est étonné lorsqu'il entend le président s'exprimer sur les problèmes pour recruter et sur les impacts financiers du recrutement des contractuels qui doivent être faits le plus tôt possible.

Monsieur le président indique que cela a pour conséquence de refaire tous les contrats avant leur date d'échéance. Le but est de simplifier la démarche pour ne pas surcharger la DRH en refaisant les contrats à leur échéance.

Monsieur Emmanuel BONNET indique qu'il y a une quantité de contractuels importante à l'université.

Monsieur le président indique que dans la grosse majorité des contrats arrivent à échéance au 1<sup>er</sup> septembre.

Monsieur Emmanuel BONNET indique que cela aurait dû être mis en place auparavant.

Monsieur le président indique qu'il y a un vrai surcroît de travail pour la DRH et qu'il y a d'autres sujets à traiter au sein de la DRH. On pensait que le bon moment était le renouvellement du contrat. Il refuse de réexaminer quoique ce soit concernant les contractuels avant les échéances, sauf cas de force majeure. Monsieur le président pense que la demande est légitime mais cela lui paraît compliqué. Ce n'est pas pour une question d'économie financière, mais plus une question de faisabilité.

Monsieur Emmanuel BONNET indique qu'en 2019, il faudra revoir la grille puisqu'il y a l'application de la PPCR. Tout le travail qui a été fait là sera à refaire. Il ne faut pas dire en 2019 que ce travail va être refait et ne sera pas appliqué aux contractuels. En septembre 2019, il faudra appliquer la nouvelle grille et pas celle qui est présentée ce jour.

Monsieur Romain LEROI indique que les grilles qui sont présentées sur les dernières opérations prennent en compte les grilles à effet 2019.

Monsieur Emmanuel BONNET indique qu'il faudra donc revoir cela en 2020 et 2021. Il faudra faire le travail dès début 2019 pour une application en 2020.

Monsieur Olivier DUPERON précise que l'année prochaine, il faudra anticiper d'avantage l'évolution de la grille.

Monsieur Emmanuel BONNET indique qu'il y a une population à l'université représentée par les contractuels. Il pense qu'une politique agressive doit être affichée, y compris dans le recrutement et y compris dans le traitement des contractuels. Cela sous-entend qu'environ cent-quarante contrats vont être refaits. Sa demande est d'avoir une application avancée par rapport au mois de septembre 2019.

Monsieur le président propose d'avoir un renouvellement de contrats au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre et que les renouvellements soient commencés entre temps. Il demande si cette proposition pourrait satisfaire les conseillers. Cela se ferait au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre et à chaque échéance de contrats lorsqu'elles arrivent.

Monsieur Olivier DUPERON propose que soit mis au 1<sup>er</sup> septembre ou au moment du renouvellement.

Monsieur le président indique que la demande qui est faite est de savoir quand il est possible d'anticiper. Il indique que cela pèse entre 30 000 et 100 000 euros. Cela ne peut pas être mis en place au 1<sup>er</sup> janvier ou sinon de manière rétroactive.

Monsieur Emmanuel BONNET demande pourquoi ne pas le faire de manière rétroactive.

Monsieur le président propose que cela soit mis en place au 1<sup>er</sup> mars 2019. La délibération sera changée en ce sens.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la version actualisée du protocole de gestion des agents non titulaires **à l'unanimité.***

Monsieur Emmanuel BONNET ajoute une demande au conseil d'administration qui est que l'ensemble du travail soit à nouveau examiné avant septembre 2019 pour la mise en place en 2020.

- **Prime de fin d'année**

Monsieur Aomar HADJADJ trouve que par rapport à l'annonce du président de la République, cela paraît compliqué.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la mise en place de la prime de fin d'année 2018 **à l'unanimité.***

## **5. Questions immobilières**

- **Projet de construction d'un bâtiment dédié à la vie étudiante (DEVU et entrepreneuriat étudiant) sur le campus Croix Rouge : présentation du dossier d'expertise**

Madame Anne GALLOIS présente la procédure du projet de construction d'une maison dédiée à la DEVU, au CREATIV'LABZ et au SUAC. On se situe dans le cadre de la procédure des dossiers d'expertise. Pour ce type d'opération, il n'est pas obligatoire de présenter au préfet un dossier d'expertise parce que l'opération ne dépasse pas 3 millions d'euros globalement. Mais comme il s'agit d'un contexte avec une prise de maîtrise d'ouvrage directe, un courrier a été fait au préfet qui a invité l'université à formaliser cette procédure d'expertise.

Cette procédure nécessite que le conseil d'administration valide le projet. Le dossier fait l'objet d'une instruction technique par le rectorat et d'un agrément par le préfet de région. Il est vérifié que le projet est cohérent avec la politique immobilière de l'établissement et qu'il est soutenable financièrement.

Le projet s'inscrit dans une dynamique immobilière. Des programmes sont déjà bien avancés sur ce site avec l'extension du pôle Santé et le transfert d'odontologie, avec un permis de construire qui devrait être déposé pour la fin d'année. Les appels d'offres travaux pour le nouveau siège des services centraux ont été approuvés par la commission d'appels d'offres de la Région ce mois-ci. Cela augure également un début de travaux très prochainement au premier trimestre 2019. Concernant le transfert de STAPS et la création d'un bâtiment d'enseignement, l'échéance est un peu plus lointaine mais les travaux sont engagés pour la programmation. Il y a également deux opérations en maîtrise d'ouvrage interne qui concernent la Maison des Sciences Humaines pour laquelle les aménagements intérieurs ont été enclenchés, des programmes de réhabilitation en cours et l'opération de la construction de la DEVU.

L'objectif de ce projet est de ramener les services pour les étudiants au cœur du campus, de rendre beaucoup plus visibles les services qui s'adressent à la création de projets, d'anticiper le remplacement des bâtiments modulaires, notamment le bâtiment 24 du Moulin de la Housse mais également ceux de Croix Rouge.

Dans le cadre du futur siège, il avait été convenu que le siège n'accueille pas forcément du public étudiant largement. Les services de la DEVU n'étaient donc pas prévus dans le futur siège. Ils sont donc positionnés dans un bâtiment au cœur du campus.

Il y a également pour ce bâtiment l'intention de proposer un cadre qualitatif, un bâtiment performant qui permette un travail collaboratif et d'initier une opération en maîtrise d'ouvrage par l'université, une opération de taille relativement modérée par rapport au projet du CPER.

Une implantation dans le cadre du schéma directeur a été travaillée. Plusieurs scénarios ont été proposés. L'implantation arrêtée pour ce bâtiment sera face à la BU et à l'angle du bâtiment des amphithéâtres. Il s'agit d'un nœud de passage important dans le campus.

En termes de fonctionnalité, le bâtiment va mutualiser un maximum de fonctions logistiques, salles de réunion, etc. Il permettra de bien identifier la DEVU dans le programme et le pôle entrepreneuriat étudiant dans une seule unité.

En termes de surface utile, il est prévu 532 m<sup>2</sup> pour les différents services de la DEVU et 194 m<sup>2</sup> pour le SUAC et l'entrepreneuriat étudiant avec un effectif régulier de cinquante personnes.

Un calcul des économies est réalisé à terme sur la base de ratio mais une grande part des services de la DEVU sont actuellement au Polidrome en location. Ces locations seront abandonnées. Des économies sont essentiellement générées à terme puisque l'université sera propriétaire. Cela a été évalué à 30 000 euros annuels.

Il s'agit d'une procédure nouvelle et qui est expérimentée à l'université. Elle est connue dans le monde hospitalier et se pratique de plus en plus dans les universités dans le cadre de la réhabilitation de leur patrimoine. Elle est maintenant devenue possible sur des opérations neuves, c'est-à-dire que l'université va contractualiser avec une entreprise générale sur la base de trois données. L'entreprise devra étudier le projet, concevoir le projet, le construire. L'entreprise proposera également un contrat d'exploitation et de maintenance que l'université définit elle-même. Ce contrat a été défini pour 3 ans. La contrepartie de ce montage, qui va beaucoup plus vite, dans le déroulement est que l'université est également tenue à des objectifs énergétiques. Un niveau de performance et de qualité est défini au

niveau énergétique. Il ne s'agit pas du tout d'une procédure de concours type vers des projets. Il s'agit d'exposer un programme et des candidats sont rencontrés avec lesquels un dialogue est engagé. Les premières rencontres ont été faites ce matin.

Concernant le budget de l'opération, l'opération est estimée à 2 598 000 euros. Il y a des coûts de maîtrise d'œuvre de l'ordre de 400 000 euros, un coût de travaux de l'ordre de 1,4 millions d'euros, des frais annexes d'assurance, un coût de mobiliers estimé à 100 000 euros qui pourrait faire l'objet d'accompagnement, d'une tutelle ou de demandes de financements supplémentaires. A terme, un contrat sera signé qui intégrera les travaux, la maîtrise d'œuvre et la maintenance estimés à environ 1,7 millions d'euros avec une entreprise générale. Cette entreprise générale regroupe l'architecte, le bureau d'études et la maintenance.

Concernant l'échéancier prévisionnel, il s'agit d'un projet pour lequel il est demandé qu'il soit activé dans des temps records, puisque la programmation a été démarrée entre juin et septembre. Un travail a été fait avec les services pour que l'élaboration du programme soit conforme aux attentes et qu'il puisse entrer dans un budget très contraint. Le dialogue a été engagé avec les candidats. Des propositions ont été reçues et un dialogue a été engagé avec trois candidats. Ces candidats vont rendre une offre finale fin janvier pour, normalement, notifier un contrat au mois d'avril. Une fois qu'un candidat aura été retenu, il sera possible de déposer un permis, d'approfondir les études de conception et de prévoir un début de chantier à partir de septembre-octobre 2019 pour une durée qui sera proposée par les candidats selon des processus constructifs plus ou moins accélérés. La durée minimum serait de 10 mois.

Monsieur le président indique que l'idée est d'avoir les locaux en même temps que le siège de l'université parce que cela impacte la libération du Polidrome. Cela serait prévu pour la rentrée 2020.

Monsieur Cédric JACQUARD indique qu'avec ce contexte de morosité de début de conseil d'administration avec l'évocation du fonds de roulement, de collègues qui n'étaient pas forcément pour, il pense que la construction d'un bâtiment sur fonds propres est quelque chose de plutôt bien. La gestion des dernières années a été faite dans un contexte un peu particulier avec l'effort de tout le monde. Le constat est que les efforts finissent par payer. Cela lui semble important lors d'un conseil d'administration de féliciter cet investissement sur fonds propres. Il a été rappelé qu'il y avait une amélioration et une reprise de l'entretien et de la sécurisation des campus. Il tient à remercier les équipes présentes, mais également tous les efforts des collègues.

Monsieur le président indique qu'il est important de remarquer tout cela puisque l'université a réussi à faire tous ces efforts afin de sortir du plan de rétablissement de l'équilibre. Cela a permis de passer sur ce type de montages. Il s'agit de mettre cela au crédit de l'ensemble de la communauté universitaire. Il souhaite remercier les équipes qui sont mobilisées sur ce projet, notamment la cellule Campus 3.0 car elles sont à marche forcée au regard des timings assez courts. Elles sont également mobilisées sur les autres actions du CPER et sur les discussions, notamment sur le campus Moulin de la Housse sur les révisions du plan local d'urbanisme.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi le choix a été fait du campus Croix Rouge plutôt que Moulin de la Housse.

Monsieur le président répond que ce choix a été opéré en raison de la proximité du siège.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'il est indiqué plusieurs fois dans le dossier « au plus proche de la vie étudiante ». Il trouve cela un peu péjoratif car il ne pense pas que la vie étudiante soit seulement à Croix Rouge.

Monsieur le président précise qu'il y a deux raisons. Il y a une partie qui est administrative et est en lien avec les étudiants. La volonté est qu'elle soit sur un campus à proximité du siège. L'autre partie concerne la partie culturelle et la partie CREATIV'LABZ qui est faite sur place. Le CREATIV'LABZ est déjà sur le campus Croix Rouge. Le choix a été celui-ci puisqu'il y avait des espaces disponibles. De plus, il y avait une réflexion antérieure sur une maison de l'étudiant sur le campus dans le cadre du projet Grand Campus. Le terme « au plus proche de la vie étudiante » voulait dire sur un campus.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'en ce qui concerne la maintenance, il a compris 2 ans ferme plus 1 an avec option.

Madame Anne GALLOIS explique que le principe est que soit cela est repris en régie, soit cela est de nouveau sous-traité avec un mainteneur selon le niveau exigé.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve le dossier d'expertise du projet de construction d'un bâtiment dédié à la vie étudiante (DEVU et entrepreneuriat étudiant) sur le campus Croix Rouge à l'unanimité.*

#### - Concessions de logement

Monsieur Olivier DUPERON indique que le conseil d'administration doit délibérer sur des logements concédés par nécessité absolue de service. Cela répond à une évolution réglementaire de 2012.

Monsieur Richard LE NAOUR demande pourquoi ce décret de 2012 n'a pas été appliqué avant.

Madame Carole CORPEL précise qu'il s'agit d'un décret de 2012 avec une application au deuxième semestre 2016. La publication des arrêtés ministériels était attendue.

Monsieur Richard LE NAOUR demande quelle est la durée de cette nécessité absolue de service.

Madame Carole CORPEL répond qu'elle n'a pas de durée mais qu'elle est révocable à tout moment puisqu'il s'agit d'une précarité d'occupation.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'un certain nombre de personnes n'ont pas été reconduites sur ces postes-là. Il souhaite avoir des informations sur le sujet et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été reconduites.

Madame Carole CORPEL indique qu'il ne s'agit pas d'une reconduction. C'est la loi qui fixe les fonctions qui sont éligibles aux concessions de logement par nécessité absolue de service. Il y a des fonctions de gardiennage qui sont éligibles, des fonctions de sécurité des biens et des personnes. La loi a restreint le champ. Par exemple, avant un CSA de composante pouvait avoir une nécessité absolue de service, ce qui n'est plus le cas.

Monsieur Régis MARION indique qu'il y a une personne sur le campus Moulin de la housse qui n'est pas reconduite dans ses fonctions. Le fond de la reconduction peut être discuté mais, dans les faits, il y a bien une personne qui n'est pas reconduite. De ce fait, elle n'aura pas de concession de logement. Mais ce qui fait qu'elle n'aura plus de logements, c'est le fait qu'elle n'est pas reconduite dans ses fonctions.

Monsieur le président indique qu'il aurait préféré ne pas avoir à faire ce genre de choses. Légalement, l'université est en retard et c'est quelque chose qu'il faut faire. Il y a des fonctions qui sont retenues dans les nécessités absolues de service et des COP. Pour les nécessités absolues de service, le nombre

de fonctions est assez réduit. Cette solution est proposée. Il ne sait pas s'il y a des agents qui ne sont plus dans cette nécessité.

Madame Carole CORPEL indique que sept agents sont concernés.

Monsieur Richard LE NAOUR indique que ces personnes vont devoir rendre les logements dans lesquels ils vivaient. Il veut savoir quelle est la politique adoptée. Humainement, cela peut être difficile à vivre.

Monsieur le président indique qu'il y a un temps qui est donné aux agents pour libérer le logement. Une discussion a été instaurée selon certains cas particuliers. Par exemple, pour l'UFR odontologie avec le déménagement à l'horizon de 2021, le logement ne sera pas rendu trois mois avant le déménagement. Il y a des cas, comme à Châlons, où les agents préfèrent quitter les logements. Tout est fait au cas par cas en concertation avec les agents. Le DGS et la Direction des affaires juridiques gèrent ces questions puisqu'il s'agit de questions règlementaires.

Madame Carole CORPEL précise qu'il y a eu des rencontres avec les directeurs de composantes, les CSA concernés et les agents individuellement.

Monsieur Aomar HADJADJ prend l'exemple de la faculté des sciences où il lui arrive souvent de venir un samedi ou un dimanche, le bâtiment 6 est normalement badgé mais il est parfois verrouillé. Lorsqu'il appelle le numéro pour faire ouvrir la barrière, c'est Monsieur LEFRANCOIS qui répond ou Monsieur BERAULT. Il demande quelle personne a officiellement cette tâche.

Madame Carole CORPEL répond qu'il y a deux personnes d'astreinte à l'heure actuelle.

Monsieur Aomar HADJADJ demande si la volonté est de ne garder qu'une seule personne.

Madame Carole CORPEL répond qu'il y a un agent dont les fonctions ne répondent plus à l'éligibilité d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

Monsieur Jean PIERI indique qu'il s'agit d'un processus en deux étapes. La délibération du jour porte sur les concessions par nécessité absolue de service. Les personnes qui peuvent avoir un logement par NAS sont des personnes qui sont dans une catégorie précise. Ce sont essentiellement des personnes qui sont sur des missions de gardiennage. Le cas d'autres personnes qui ne peuvent pas être en NAS sera vu au prochain CA pour les personnes en conventions d'occupation précaire. Cet arbitrage NAS et COP n'a pas été fait seulement à l'université. Il s'agit également de la tutelle, de l'Etat, du Rectorat, qui imposent cette démarche. Ce n'est pas l'université qui a décidé qu'il y aurait onze NAS.

Madame Carole CORPEL précise que le nombre de onze NAS a été fixé par arrêté ministériel.

Monsieur le président indique qu'il s'agit d'une démarche de régularisation par rapport à la loi. Les conseillers posent des questions individuelles pour certains. Elles ne vont pas être traitées ici et ce n'est pas du ressort du conseil d'administration.

Madame Carole CORPEL indique qu'il est proposé au CA une liste de noms pour les personnes qui bénéficient d'une NAS.

Monsieur Jean PIERI indique que la personne évoquée, quelle que soit la décision qui est prise ne peut pas avoir une concession de logement par nécessité absolue puisqu'elle n'est pas gardien. Elle a d'autres fonctions.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que deux personnes viennent lui ouvrir la porte lorsqu'il appelle. Il veut savoir quelles sont les fonctions de la seconde personne.

Monsieur Jean PIERI répond que cela dépend de l'organisation des astreintes. Il y a des personnes qui n'ont pas des fonctions de gardien mais d'autres fonctions et ont un logement. En contrepartie, elles peuvent exercer des astreintes le week-end.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'il n'y a pas de chargé de maintenance DPLDD sur le campus SEN. Il demande de quoi dépend l'existence de ce chargé de maintenance.

Monsieur le président indique qu'il s'agit ici de délibérer sur les nécessités absolues de service. Les conventions d'occupation précaire seront vues plus tard. Les conventions d'occupation précaire sont des logements mis à disposition des agents contre loyer.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve l'attribution de logements concédés par nécessité absolue de service **avec 15 voix pour et 12 abstentions.***

## **6. Questions pédagogiques**

### **- Capacités d'accueil**

Monsieur Damien JOUET indique que pour Parcoursup, les capacités d'accueil sont identiques à celles proposés l'année dernière. Les seuls changements concernent, pour Charleville, l'ouverture d'un groupe supplémentaire en DUT HSE. La seconde demande concerne une diminution d'un groupe pour le dispositif passerelle DUT à l'IUT de Troyes et pour lequel il n'existe pas de vivier pour la filière technique.

Concernant le portail Master, les capacités ont été proposées par les différentes composantes pour les masters en fonction des différents parcours. La seule modification qui n'a pas été retenue concerne la demande de diminution de quinze à douze étudiants pour les deux parcours de psychologie compte tenu de la tension qui existe au niveau local et national pour ces mentions.

Monsieur le président souligne que ces capacités d'accueil seront remontées avec l'avis du CA à la Rectrice qui pourra demander à ce qu'elles soient modifiées.

Monsieur Richard LE NAOUR indique qu'il a vu pour la capacité d'accueil du master sciences du médicament qu'elle était à vingt étudiants alors qu'il y a vingt-deux étudiants dans ce master.

Madame Marie OLIVIER indique que dans le premier temps de recrutement, toutes les places n'étaient pas prises. Des candidats ont été inscrits par le biais de la saisine. Il se trouve que parallèlement d'autres candidats ont été recrutés.

Monsieur le président rappelle que la capacité d'accueil est un engagement minimum de l'établissement.

Monsieur Damien JOUET indique qu'il n'y aura pas la même problématique cette année puisque maintenant la procédure est claire. De plus, l'UFR a demandé une baisse de la capacité afin de compenser l'éventuel risque de candidats en réorientation.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'à l'IUT, le raisonnement est effectué en groupes de TD. Il s'agit de vingt-six pour les départements scientifiques et vingt-huit pour les autres. Les capacités d'accueil proposées ne sont pas des nombres entiers de groupes. Il demande pourquoi.

Madame Marie OLIVIER répond que les capacités d'accueil sont hors redoublement.

Monsieur Damien JOUET précise que les capacités saisies dans Parcoursup sont celles votées en Conseil d'IUT.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueil relatives au Portail Master 2019-2020 et à Parcoursup 2019-2020 à l'unanimité.*

- **Modification de DUs**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il y a trois demandes de création ou modification de DU/DIUs. Elles concernent le DU Métiers et de l'Insertion et l'Accompagnement social, le DU Français Langues étrangères et le DU Gestion des Entreprises, du Patrimoine Bâti Durable et Numérique 1.

Monsieur Damien JOUET indique que ces trois demandes ont été validées en CFVU à l'unanimité et en commission des moyens. La seule demande de correction portait le DU FLE par rapport à l'ajout d'un calcul des coûts. La correction a été faite.

Monsieur Richard LE NAOUR remarque que sur le DU MIAS, l'enveloppe budgétaire est déficitaire.

Monsieur Damien JOUET indique que le DU MIAS remplace au niveau national les DESSEUR. Ces DUs sont des diplômes spécifiques qui étaient autrefois dispensés par certains établissements au niveau national et qui sont destinés à former les acteurs sociaux de l'accompagnement et de l'encadrement au niveau associatif, des quartiers, notamment. En l'occurrence, l'université n'a que très peu de financements en compensation par Cadremploi, Pole emploi et par le Fongecif. Cela fait donc partie de l'action sociale des universités. Ce sont des DUs qui sont de fait déficitaires puisqu'il n'y a pas de ressources telle que la formation continue pour ces DUs.

Monsieur Richard LE NAOUR demande qui prend en charge cette différence.

Monsieur Damien JOUET répond que ce sont les établissements qui prennent en charge cette différence puisque cela fait partie de l'action sociale de formation des équipes qui vont travailler dans les quartiers, que ce soit les assistants, les animateurs, des demandeurs d'emplois.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la modification de DUs à l'unanimité.*

- **Relevé de décisions CFVU**

Monsieur Aomar HADJADJ demande à ce que le résultat du vote sur la répartition de l'enveloppe formation soit commenté.

Monsieur Damien JOUET indique que suite à la demande de « pédagogie » faite en CFVU l'année dernière, la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation a été présentée aux conseillers en indiquant la répartition par composantes et en ajoutant les ressources propres globalisées puisque l'année dernière elles n'avaient pas été intégrées dans le vote. Le volet investissement de l'enveloppe d'allocation des moyens a également été introduit suite à la demande du directeur de l'UFR SEN en conférence des directeurs de composante. La différence entre les RPG 2018 et les RPG 2019 a été présentée, ainsi que la SCSP 2018 et la SCSP 2019 et les plafonds de dépenses. Dans les trois cas, il y a une hausse qui permet de couvrir l'ensemble des dépenses de pédagogie pour l'année universitaire.

Deux composantes avaient émis une remarque. Il s'agissait de l'IFTS par rapport à des ressources propres globalisées. Elle ne retrouvait pas l'ensemble de ses ressources propres, ce qui est normal

puisque dans les ressources propres globalisées ne sont retenues que celles qui sont sûres. En l'occurrence, l'IFTS avait des ressources propres où il n'était pas sûr qu'il y aurait des recettes au cours de l'année 2019. Elles n'ont pas été retenues dans un premier BI mais elles pourront être retenues dans le BR si celles-ci sont confirmées. L'UFR SEN avait une question par rapport au fait qu'il y avait un plafond de dépenses qui était différent de celui de l'année dernière. En l'occurrence, il s'agissait d'une confusion entre les AE et les CP. Les CP sont en effet supérieurs aux AE pour cette composante, puisque les CP incluent l'engagement pluriannuel accordé en 2017. Concernant l'AE, la subvention de SCSP a été augmentée de 33% afin de compenser la diminution de RPG de l'UFR SEN et revenir au niveau du BR 2018. Le plafond de dépense en AE pour le BI 2019 correspond donc à la dépense faite en 2018 pour cette composante.

La remarque des conseillers de la CFVU était que la présentation du budget n'était pas assez technique. Pour rappel, en 2017, il était reproché par les conseillers que le budget était présenté de manière trop technique.

## **7. Questions recherche**

### **- Demandes de subvention FEDER**

Monsieur Olivier DUPERON indique que la région Grand Est demande que le Conseil d'Administration délibère sur les demandes de subvention FEDER pour trois projets qui OMAGE, MIPPI4D et AGROVITIFREE.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve les demandes de subventions FEDER à l'unanimité.*

### **- Relevé de décisions CR**

Monsieur Richard LE NAOUR revient sur le compte-rendu de la Commission recherche. Il y a trois personnes qui ont demandé à quitter le LRN, dont deux personnes qui vont passer au laboratoire P3CELL et un l'Institut des Sciences de l'Ingénieur. Il demande si le LRN existe encore.

Monsieur le président répond que oui. Les demandes des personnes sont des demandes individuelles qui ont été examinées par la commission recherche qui les a acceptées. Il s'agit d'un souhait soit de conversion thématique, soit de rejoindre une équipe afin de travailler dans un autre cadre. Ce n'est peut-être pas tout à fait indépendant du départ de Monsieur Michael MOLINARI.

Monsieur Richard LE NAOUR répond que cela est tout de même bizarre.

Monsieur le président indique qu'à un moment donné, il vaut mieux accompagner des évolutions lorsque ce sont des demandes individuelles de personnes plutôt que de les contraindre à rester dans une unité où il n'y a pas de production. Le dossier est instruit et il est vu s'il peut être mis à l'ordre du jour de la commission recherche qui se prononce par la suite.

Monsieur Laurent LUCAS indique que les souhaits de ces trois collègues ont été présentés dans le cadre de la commission recherche. Ils ont émis l'envie de changer d'unité. L'ensemble des éléments a été présenté permettant aux conseillers d'apprécier la situation. Sur la base des faits présentés, il y a eu un vote qui a été acté à l'unanimité à quelques abstentions près.

Monsieur le président indique que les personnes font un courrier de saisine de cette question. Des éléments sont ensuite transmis à la Commission recherche.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le LRN était composé d'une dizaine de personnes. Son avantage était qu'il était très spécialisé sur quelque chose de pointu. Il s'agit peut-être maintenant de sa faiblesse. Il n'était pas loin d'être associé à l'Institut Charles DELAUNAY, d'avoir un label UMR.

Monsieur le président indique que les conseillers n'ont pas tous les éléments à leur connaissance.

Monsieur Aomar HADJADJ indique qu'il n'y a maintenant plus que la moitié des membres d'enseignants-chercheurs. Il faudrait que l'université s'en inquiète.

Monsieur le président répond que l'université s'en inquiète mais elle a pris connaissance d'un certain nombre de choses, notamment le souhait de la tutelle CNRS que l'Institut Charles DELAUNAY veuille évoluer sous forme d'une équipe de recherche labellisée au niveau du LNIO à la place d'une FRE descendante. Cette réflexion n'intégrera pas pour le moment dans le contrat en cours le LRN, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de fusion du LRN avec l'Institut Charles DELAUNAY, parce que la tutelle CNRS ne veut pas. Il faut reconstruire en deux étapes. Une première étape est que le LNIO devienne une ERL CNRS. La seconde étape va peut-être être accélérée. Il y a eu une rencontre avec le directeur et le directeur adjoint du LRN afin d'en discuter. Cette étape pourrait être que cette ERL CNRS intègre également le LRN de l'URCA. Une démarche de rapprochement entre les deux entités continue. Il y a des personnes qui souhaitent partir et qui ont a priori des bonnes raisons de le faire puisqu'en plus, cela a été relativement compris par la commission recherche. Il le regrette car le LRN était une équipe d'accueil qui avait été très bien évaluée et qui avait un vrai projet et une vraie dynamique.

Monsieur le président comprend que le directeur du LRN soit parti aux vues de la proposition qui lui avait été faite. Cela a déstabilisé l'équipe à l'URCA. Un nouveau directeur a été proposé, ainsi qu'un directeur-adjoint. Il s'agit de la demande de l'AG de l'unité. Derrière, d'autres personnes ont voulu quitter l'unité. Il ne voit pas comment dire non aux personnes qui souhaitaient partir donc leur demande de départ a été soumise à la Commission recherche. Cette discussion n'est pas du ressort du CA en termes de stratégie. Les éléments peuvent être portés à la connaissance des conseillers.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que l'on peut regretter que le LRN qui avait quasiment la même taille que le LNIO et pouvait parler d'égal à égal et d'envisager une fusion avec un rapport de force équitable ne soit plus dans ce cas. Ce sera un appendice du LNIO.

Monsieur le président indique que les enjeux ont été expliqués aux personnes qui souhaitaient partir. Il y a des discussions engagées avec les unités d'accueil. Il faut que thématiquement cela rentre. Pour les personnes accueillies par P3CELL, la volonté est que les personnes soient présentes dans leurs murs, il faut donc trouver des locaux. Ce n'est pas simple mais c'est la condition pour que les personnes travaillent et publient pour l'université et développent des recherches.

Monsieur Aomar HADJADJ indique que le conseil d'administration établit la stratégie de l'université. Il va voter pour la nomination du directeur de l'IREM alors qu'il ne connaît pas la personne. Il trouve cela stupide.

Monsieur le président indique que le CA met en place des actes réglementaires. Il y a eu une demande pour l'approbation de l'IREM. Pour les mobilités d'enseignants-chercheurs, il s'agit de la commission recherche en formation restreinte qui réglementairement est légitime. Il trouve que c'était plus simple en 2007 mais comme l'université est un opérateur de l'Etat, il faut appliquer les règles.

## **8. Avis sur la nomination du Directeur de l'IREM de Reims**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il est demandé au Conseil d'Administration un avis sur la nomination du directeur de l'IREM de Reims. Les statuts de l'IREM prévoient que le conseil d'administration donne son avis.

Monsieur le président précise que le CA donne son avis sur la proposition de candidature avant de procéder à la nomination du directeur de l'IREM de Reims. Monsieur Fabien EMPRIN est candidat et a reçu un avis favorable du CA de l'IREM de Reims et de l'ADIREM. Il est proposé de le nommer directeur de l'IREM.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la nomination de Monsieur Fabien EMPRIN en tant que directeur de l'IREM de Reims à l'unanimité.*

## **9. Questions préventions des risques (pour information) :**

Monsieur Olivier DUPERON indique qu'il y a à la disposition des conseillers pour information le rapport annuel de prévention 2017-2018 et le programme annuel de prévention 2018-2019. Ces deux documents ont été présentés au CHSCT et au CT.

Monsieur le président remercie Monsieur Vincent CONRAD d'être présent pour les éventuelles questions des conseillers, ainsi que du travail qui est fait par son service sur la question de la prévention des risques, comme sur les propositions faites pour diminuer les risques, notamment les risques psychosociaux. Il rappelle que le service est mobilisé sur des questions concernant la sécurité dans une période qui n'est pas la plus simple pour les universités, comme pour l'ensemble des citoyens français et les structures de l'Etat à l'heure actuelle. Il demande quelques mots sur l'enquête prévention des risques psychosociaux qui a été réalisée.

Monsieur Vincent CONRAD indique que les résultats sont en train d'être exploités de manière assez poussée donc cela prend du temps. Il y a eu environ neuf-cents réponses. Une analyse a été faite afin de savoir la proportion d'hommes et de femmes, la proportion de BIATSS et d'enseignants-chercheurs. Cet échantillon est parfaitement représentatif de la population de l'université. Le point positif souligné est la liberté pour l'ensemble des agents d'organiser leur travail. Les personnels, enseignants-chercheurs ou BIATSS, ont des objectifs qui sont à long terme.

Ils s'organisent comme ils le souhaitent et l'on ne préoccupe pas forcément de savoir comment ils procèdent pour faire leur travail. Cela fait donc une liberté de travail qui est très appréciée. Le point négatif est que beaucoup de personnes n'ont pas le sentiment d'être associées aux changements qui concernent leur poste de travail. Il peut s'agir de déménagements, de changements de services. Les personnes n'ont pas l'impression d'avoir été assez sollicitées. Cela concerne plus le manque d'accompagnement et d'informations en amont. Ce sont des changements qui nécessitent d'être vraiment anticipés.

Monsieur le président indique que lorsque l'enquête sera analysée, il y a aura un temps pour la traiter en CA puisqu'il s'agit d'un sujet qui est important et qui revient de façon assez récurrente à l'université.

- **Présentation du rapport annuel de prévention 2017-2018**

Néant

- **Présentation du programme annuel de prévention 2018-2019**

Néant

## **10. Questions diverses**

Monsieur le président indique que Monsieur Lissan AFILAL avait posé une question concernant l'immobilier et notamment les opérations du CPER et celles hors CPER. Sur les opérations du CPER, sont en cours actuellement la construction du siège où la première pierre va être posée en début d'année. Les opérations pour le pôle Santé sont également en cours. Pour l'ESI Reims, le dossier d'expertise a été validé en CA. Il s'agit maintenant de la phase des équipes finalistes du concours donc il y a trois candidats retenus pour concourir. Sur les opérations CPER, l'université n'est pas maître d'œuvre. Il s'agit de la Région qui est maître d'œuvre. Les dossiers d'expertise pour le pôle agro numérique du Moulin de la Housse sont en train d'être finalisés. Le transfert de l'UFR STAPS sur Croix Rouge est également vu, ainsi que le bâtiment d'enseignements mutualisés qui sera sur Moulin de la Housse. La réflexion à l'heure actuelle est construction ou rénovation pour ce bâtiment d'enseignements mutualisés. Le bâtiment du campus Moulin le Blanc à Charleville-Mézières va être prochainement reçu qui est hors CPER pour l'université même s'il s'agit de crédits de collectivités de la Région. Ce bâtiment est prévu pour la rentrée prochaine. Il y a la même chose pour Châlons-en-Champagne où la date de livraison prévue est 2020. Le concours est également passé. Il s'agit d'une maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération.

A l'heure actuelle, sont en cours dans les gros travaux la deuxième tranche des travaux de la Maison des Sciences Humaines. Les rénovations de l'étanchéité de l'intérieur ont été faites. La deuxième tranche concerne l'isolation thermique et la rénovation des salles. Il y a également le lancement du bâtiment étudiants DEVU sur le campus Croix Rouge. Une réflexion est faite sur un bâtiment sur Troyes à côté du campus des Comtes de Champagne pour le transfert de l'ESPE et l'extension du CUT à côté de la résidence étudiante sur un terrain de la ville. L'idée est de libérer le site de l'ESPE qui correspond à l'extension du pôle Santé de CHR de Troyes qui appartient au Conseil départemental. Il y a également des travaux de rénovation courants et des travaux de rénovation concernant l'IUT. Il y a dans le plan d'investissement l'espace de coworking de l'IUT. Il y a également des mises en sécurité.

Monsieur Thierry LETELLIER indique qu'il s'agit d'un espace de coworking reconditionné.

Monsieur Aomar HADJADJ demande ce qu'il en est des fenêtres du bâtiment T.

Monsieur le président répond que c'est également planifié.

Monsieur Lissan AFILAL demande pour l'ESI Reims quelles sont les surfaces prévues actuellement dans le projet. Il a vu passer une diminution de la parcelle, pratiquement 2 000 m<sup>2</sup>.

Monsieur Thierry LETELLIER répond qu'il y a une parcelle qui est entre le bâtiment actuel et le bâtiment loué. L'extension n'a pas besoin de l'intégralité de la parcelle. La parcelle est ajustée en fonction de l'extension de l'ESI Reims.

Monsieur Lissan AFILAL indique qu'il s'agit d'une réduction importante.

Monsieur Thierry LETELLIER indique que cela ne gêne pas le projet en lui-même. Il s'agit d'un ajustement entre l'extension dont il y a besoin en termes bâtementaires et l'exploitation du terrain. Plus il y a de terrain, plus il y a d'exploitation qui nécessite de l'entretien.

### **Motion concernant les étudiants étrangers extracommunautaires :**

Monsieur le président indique que la proposition est soutenue par le SNASUB-FSU. Il y a une incompréhension sur cette augmentation en multipliant par quinze les droits et notamment sur les effets négatifs que cela a sur l'URCA et également l'ensemble de la recherche et de l'université française. Il y a des études qui ont été faites par France Stratégie et par la Cour des comptes sur les impacts économiques concernant les étudiants internationaux. L'impact économique est que pour un coup de 3 milliards d'euros pour l'accueil des étudiants étrangers, 4,6 milliards d'euros positifs sont générés, c'est-à-dire un gain d'1,6 milliards d'euros. Ces études ne sont pas contestées sur leur véracité. Il y a un impact économique derrière qui est plutôt positif pour la France. Il y a également un impact important en termes de diplomatie culturelle, d'influence puisque la plupart des cadres d'Afrique du Nord et occidentale pays africains sont formés en France.

Monsieur le président a été très touché lors de l'inauguration du Monument aux morts de l'Armée noire par le Président Macron et le Président du Mali. Le texte a été publié sur le site internet de l'Université. Le Président du Mali a évoqué Reims comme la ville de la fraternité, capitale du développement intellectuel au niveau du Siècle des Lumières, etc. Il a également indiqué que Reims pour son pays, c'était également son Université qui a formé deux anciens ministres du Mali et la plupart des cadres dirigeants de son pays. L'impact d'un établissement par rapport à une politique d'accueil est mesuré à l'aune de plusieurs années. Il s'agit de décennies de travail de l'université qui ont permis ce résultat.

Ce type de mesure qui a été proposé au niveau de l'Etat comprend quelques bonnes intentions. Le fait d'améliorer l'accueil des étudiants est incontestable. Si on regarde les taux de réussite des étudiants internationaux en France et des étudiants nationaux, ce ne sont pas les mêmes. Lorsqu'un étudiant vient étudier dans un pays étranger, il y a un déracinement culturel mais également un problème de ressources qui pèse. Dire que l'admission des visas va être simplifiée, dire qu'il va y avoir un meilleur accueil avec un package pour accompagner l'arrivée des étudiants étrangers et les accompagner pendant toute la durée des études sont des mesures positives qui seraient très utiles.

En revanche, mettre au regard de cela le fait que les droits d'inscription sont multipliés par quinze et que, par conséquent, une partie des étudiants sont exclus des universités, que ceux qui ne sont pas exclus seront mis dans une situation précaire, ce n'est pas compréhensible. Cette réforme n'a absolument pas été concertée avec qui que ce soit. Beaucoup d'instances ont adoptées des mesures afin de dire qu'il n'était pas possible de travailler de cette manière. Ce genre de questions nécessite un approfondissement. Peut-être qu'avec les mesures d'exonération, il est possible d'avoir une politique qui accompagne les étudiants internationaux mais telle qu'elle est ici, c'est impossible.

L'impact négatif sur la politique française serait d'affaiblir ses travaux de recherche, ses unités de recherche très rapidement et également d'affaiblir à un moment donné ses formations. Il y a beaucoup d'étudiants, environ 231 000 au niveau français dont 180 000 étudiants extracommunautaires.

Il y a également des pays qui ont pris des mesures comme celle-là, notamment la Suède qui a perdu 30% d'étudiants internationaux d'une année sur l'autre. Après cette annonce d'augmentation, deux pays se sont prononcés en faveur de l'accueil des étudiants avec des études gratuites, qui sont la

Turquie et l'Arabie Saoudite. Il y a également la Russie et l'Australie. La diplomatie française est également en jeu derrière tout cela.

Monsieur le président pense que si l'université se prononce, il faut trouver une forme d'adhésion à l'unanimité, ce qui donnerait du poids. Il est prêt s'il faut modifier ce texte pour avoir cette unanimité à étudier la question. Il regrette qu'il n'y ait pas la mention économique dans le texte puisqu'elle fédérerait encore plus. Le solde économique est positif.

Monsieur Lissan AFILAL indique que cela peut être ajouté à la fin.

Monsieur le président indique avoir participé à la rédaction d'un communiqué de l'AUREF sur ce sujet. Celui de la CPU a été vu également. Ils vont dans le même sens qui est celui d'un retrait de l'application de la mesure maintenant. Ils mettent avant le fait qu'il faut qu'il y ait une réflexion non sur l'augmentation des droits mais sur en accueil.

Monsieur le président cite la partie économique qui indique « sur la partie économique qui est mesurable, Campus France évalue l'apport des étudiants internationaux à l'économie française à environ 1,7 milliards d'euros ».

La phrase suivante est ajoutée à la motion « Cette mesure est d'autant plus incompréhensible que l'impact économique mesuré concernant les étudiants étrangers présente un solde positif de 1,7 milliards d'euros selon Campus France ».

Monsieur le Président fait la lecture de la motion modifiée.

*Le conseil d'administration de l'Université Reims Champagne-Ardenne approuve la motion concernant les étudiants étrangers extracommunautaires **à l'unanimité.***

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h25.*